



CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 08 février 2017

☞ ☞

Compte rendu des décisions

Conformément à l'article L2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE HUIT FÉVRIER, à 19h00

Le Conseil municipal de la commune de Verneuil-en-Halatte, dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 02 Février 2017, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Mr. MASSAUX, Maire

Mr LAHAYE - Mme LAULAGNET - Mr VAN GEERSDAELE - Mme THERESINE - Mr KELLNER - Mme ZAREMBA - Mr LAMOUR, *Adjoint au Maire*

Mme COCU - Mr BOULANGER - Mme PARENT - Mr SAROUILLE - Mme MAILLOT - Mme PELTIER - Mr LEBAILLIF - Mme FUENTES - Mr LENAIN - Mme GUILBERT - Mme CZEKAJ - Mr LORTHIOIS - Mme GEINDREAU - Mme COPIE - Mme LEGRAND - Mr CHALLIER - Mr MONNOYEUR, *Conseillers Municipaux*

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Christine PAPI (*pouvoir à Christian MASSAUX, Maire*)

Absent excusé : Frédéric MARCEL

Secrétaire de séance : Emmanuelle MAILLOT

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales.

N° Décision	Date	Lieu	Affaires
43/2016	15/12/2016	Affaires financières	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la réhabilitation et la sauvegarde du clocher et du terrasson de l'Eglise Saint Honoré, classée Monument Historique.
44/2016	15/12/2016	Affaires financières	Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux le plus élevé possible pour la réfection de la toiture de l'Ecole Jules Ferry.
45/2016	15/12/2016	Affaires financières	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la réfection de la toiture de l'Ecole Jules Ferry.
46/2016	15/12/2016	Affaires financières	Sollicitation d'un concours financier auprès du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France au taux le plus élevé possible pour la réhabilitation de quatre calvaires.

47/2016	20/12/2016	Affaires Scolaires	Contrat de location avec AIRTOY pour 2 structures gonflables pour la fête des Ecoles les samedi 10 juin et 17 juin 2017. Le montant de la location est fixé à 540 € TTC. La dépense sera imputée au 6135.
01/2017	27/01/2017	Affaires Générales	Adhésion à l'association " L'Agrion de l'Oise ". Le montant de la cotisation est fixé à 100€ net. La dépense sera imputée à l'article 6281.
02/2017	30/01/2017	Fêtes & cérémonies	Contrat de location avec PELICAB S.A.S. dont le siège social et 2 Rue de la Paix 60330 LAGNY LE SEC, concernant la location de 2 sanitaires mobiles pour la brocante organisée le dimanche 30 avril 2017. Le montant de la location est fixé à 360,00€ HT soit 432,00€ TTC. La dépense sera imputée au 6135.
03/2017	31/01/2017	CCAS	Contrat d'engagement pour animation musicale au repas des aînés du dimanche 5 mars 2017 avec ORCHESTRE ARCHIPEL . Le montant du contrat est fixé à 480€ net.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter un projet de délibération supplémentaire.

AFFAIRES SCOLAIRES

2017-01 CARTE SCOLAIRE 1^{er} degré 2017/2018 - Projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jules Ferry

Les services de l'Education Nationale ont informé la mairie de Verneuil en Halatte d'un projet de retrait d'une classe de l'école élémentaire Jules Ferry pour la prochaine rentrée scolaire.

Les effectifs retenus par l'Inspection Académique ne prennent pas en compte les projets de construction en cours d'instruction.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer à la fermeture de cette classe en se basant sur les éléments suivants :

- 40 logements doivent être construits rue de l'égalité par la SNI,
- Les travaux de construction de 11 logements rue de l'égalité vont commencer en avril 2017,
- 25 logements sont programmés pour 2018 Place Sarraïl par la SA HLM de l'Oise,
- 14 logements rue de la Gravelle par Oise Habitat,
- 20 logements rue de la Gravelle par la SA FLINT Immobilier,
- 18 logements rue de Verdun par l'OPAC.

Soit 128 logements pour les trois ans à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jules ferry pour la rentrée scolaire 2017/2018 compte tenu des éléments évoqués ci-dessus.

AFFAIRES FINANCIERES

2017-02 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DU 26 JANVIER 2009

La convention constitutive du groupement de commandes conclu avec la Communauté de Communes nécessite une adaptation qui se concrétise par la signature d'un avenant par les Communes membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les dispositions ci-dessous :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCPOH n°53-08 en date du 28 octobre 2008 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCPOH n° 62-16 en date du 13 décembre 2016, approuvant l'avenant n°1 à ladite convention aux motifs:

- 1) Que la convention de groupement de commandes du 26 janvier 2009 n'est plus adaptée à un bon exercice des achats groupés et n'est plus à jour du droit des marchés publics réformé en 2015 et 2016,
- 2) Qu'il s'avère nécessaire de réduire l'objet de la convention de groupement de commandes susvisée afin qu'un seul marché ne lui subsiste et qu'elle se termine au terme dudit marché, soit le 31 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes du 26 janvier 2009, portant l'objet de ladite convention uniquement aux prestations de balayage et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

Article 2 : de prendre acte que cette convention prendra fin au terme de l'unique marché qui lui subsiste encore, soit au 31 décembre 2018.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES FINANCIERES

2017-03 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - CHANGEMENT D'IMPUTATION

Les dépenses d'investissement de la commune de Verneuil-en-Halatte sont en partie financées par des subventions de l'État, de la Région, du Département ainsi que par d'autres organismes.

Le chapitre 13 a pour rôle d'enregistrer toutes les subventions d'investissement perçues par la commune. Ce chapitre est lui-même subdivisé en 9 sous-ensembles (131 à 139) selon la nature de la subvention. Ici, seules les subdivisions 131 et 132 nous intéressent.

Selon l'équipement ou l'ensemble d'équipements qui est subventionné, la subvention est dite «transférable» (subdivision 131) ou «non transférable» (subdivision 132). Cette distinction a été introduite en 1997 avec l'application de la nomenclature comptable M14.

Une subvention d'investissement est dite «transférable » lorsqu'elle finance l'acquisition d'un équipement qui sera amorti par la commune. La subvention est alors imputée sur un compte de recettes 131. La subvention doit alors être amortie sur la même durée que le bien qu'elle finance. L'amortissement d'une subvention correspond à l'écriture inverse de l'amortissement d'un équipement ; il s'agit d'une dépense d'ordre d'investissement et d'une recette d'ordre de fonctionnement.

Une subvention d'investissement est dite «non transférable» lorsqu'elle finance l'acquisition d'un équipement qui ne sera pas amorti par la commune. Au même titre que l'équipement financé, la subvention restera « à vie » au patrimoine de la collectivité. La subvention est alors imputée sur un compte de recette 132. Elle ne donnera pas lieu à une écriture d'amortissement.

Cependant, au fil des années et pour la plupart courant année 1999 et antérieure, des subventions d'investissement ont été imputées à tort sur des comptes 131 alors qu'elles finançaient des équipements ne donnant pas lieu à des amortissements. Le compte de gestion arrêté aux 31/12/2016 et qui retrace l'ensemble des subventions d'investissement perçues au fil des ans par la commune présente les soldes créditeurs suivants :

- Au compte 1312, subventions d'équipement transférable de la région : 11 280 €
- Au compte 1313, subventions d'équipement transférable du département : 41 481,38 €
- Au compte 1318, subventions d'équipement transférable d'autres organismes : 317 325,25 €

Cette anomalie a été détectée par le Trésor Public dans le cadre de son programme sur « la qualité des comptes locaux ». La commune de Verneuil-en-Halatte s'inscrit également dans cette démarche d'amélioration de la qualité de ses comptes en partenariat avec le Trésor Public. Des retraitements comptables sont donc nécessaires. En effet, cette opération ne présente qu'un enjeu comptable dans la mesure où ces transferts correspondent à des opérations d'ordre non budgétaire, c'est-à-dire qu'ils ne donnent pas lieu à des écritures comptables et n'impactent donc pas le budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 – ACCEPTE de transférer du compte 1312 au compte 1322 la somme de 11 280,00 €uros

Article 2 – ACCEPTE de transférer du compte 1313 au compte 1323 la somme de 41 481,38 €uros

Article 3 – ACCEPTE de transférer du compte 1318 au compte 1328 la somme de 317 325,25 €uros

PATRIMOINE - URBANISME

2017-04 CONVENTION DE MANDAT AVEC LA S.A.O. – REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL – PROGRAMME « CŒUR DE BOURG 1 »

Par délibération du 18 décembre 2013, le Conseil Municipal de Verneuil-en-Halatte a validé le projet de requalification du Centre Bourg.

Celui-ci comprend plusieurs phases dont celle qui est intitulée « Phase II : la place du village » intégrant la réhabilitation du bâtiment 5B destiné à des locaux associatifs.

Ce bâtiment, d'une surface d'environ 160 m², pourrait être destiné à l'accueil de l'école de musique et du comité de jumelage.

Dans ce cadre, la commune étant actionnaire de la société publique locale d'aménagement de l'Oise dénommée S.A.O, il est envisagé de lui confier ce programme en qualité de mandataire.

La S.A.O. se chargera de l'ensemble des démarches que doit assumer la collectivité en tant que maître d'ouvrage sachant que, pour autant, toutes les décisions reviennent à la collectivité car elle garde le plein contrôle du projet sans en avoir la charge opérationnelle.

La convention de mandat (ci annexée) détaille les modalités d'intervention de la S.A.O. et les caractéristiques du projet :

- Superficie bâtie d'environ 160 m².
- Coût prévisionnel total de l'opération : 560 000 € HT.
- Rémunération prévisionnelle de la S.A.O. de 36 400 € HT.
- Livraison prévisionnelle : juillet 2018.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

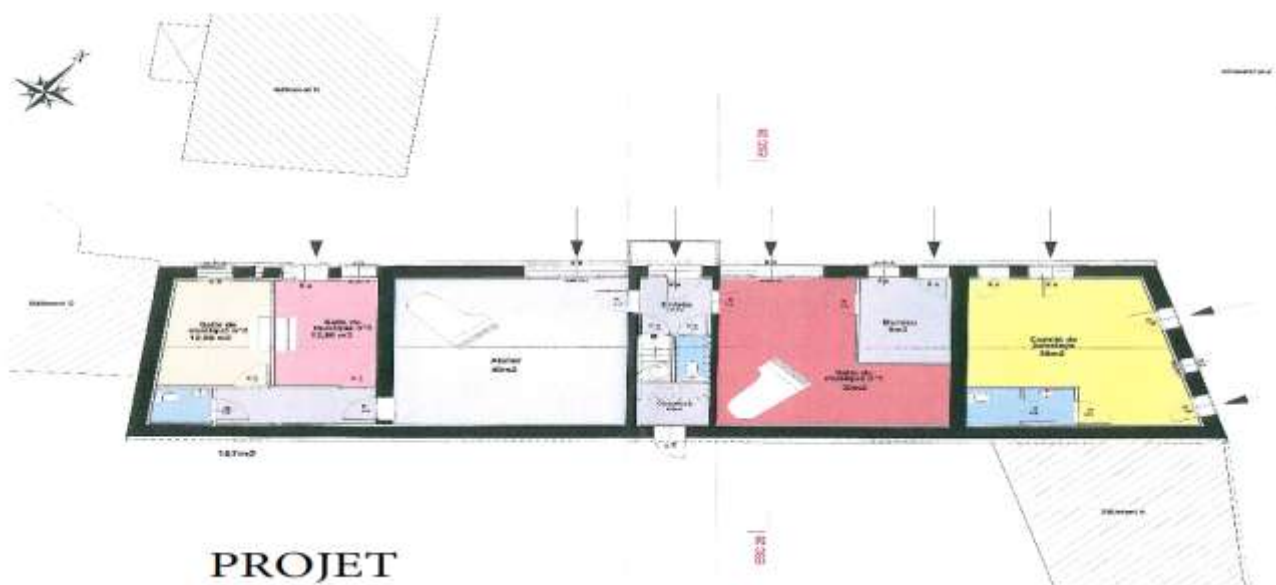
Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2013 validant le programme de requalification du centre bourg de Verneuil-en-Halatte,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 février 2015 portant approbation des statuts et prise de participation au capital de la Société d'Aménagement de l'Oise (S.A.O.),

Considérant l'intérêt local que présente ce projet de réhabilitation d'un bâtiment communal dénommé « Cœur de bourg 1 ».



PROJET



PROJET



PROJET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 20 voix « pour », et 6 « abstentions » :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat, ci-annexée, avec la Société d'aménagement de l'Oise (S.A.O.) afin de fixer les conditions particulières d'intervention pour la réhabilitation d'un bâtiment communal à usage associatif tel que défini dans les attendus de la présente délibération et toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- **MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mener toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés afférents à l'opération ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.
- **DIT** que les dépenses découlant de la présente décision seront à inscrire à l'opération numéro 129 de la section d'investissement du budget principal de la commune.

6 « abstentions »

Mmes GEINDREAU – COPIE - LEGRAND

Mrs LORTHIOIS – Mr CHALLIER

Mr MONNOYEUR

2017-05 TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCPOH

Les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération existantes à date de la publication de la loi ALUR (le 26 mars 2014), et celles créées ou issues d'une fusion après cette date, et qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, le deviendront le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans suivant la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

SAUF si, dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Durant ces trois ans, il est évidemment possible de transférer la compétence PLU" à l'amiable ", c'est-à-dire selon les règles de droit commun du code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la Loi n°2014-386 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment son article 136 ;

Considérant que depuis le 12 juillet 2010, la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Grenelle II », a inscrit le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan local d'urbanisme communal (PLU) comme l'exception ;

Considérant que la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que l'extension de compétence des communautés de communes qui n'ont pas décidé de prendre la compétence PLU interviendra le 27 mars 2017 (lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi), sauf minorité de blocage. Dans le cas d'un transfert de compétence à la Communauté de Communes, le Plan local d'urbanisme sera obligatoirement réalisé sur la totalité du territoire de l'EPCI (périmètre strict de l'EPCI) ;

Considérant que le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des Conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci ;

Considérant la nécessité pour la commune de Verneuil-en-Halatte de délibérer pour ou contre le transfert susvisé ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 21 voix « pour », et 5 « abstentions » :

DECIDE

Article 1 : de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document y afférent.

5 « abstentions »

Mmes GEINDREAU – COPIE - LEGRAND

Mrs LORTHIOIS – Mr CHALLIER

FETES & CEREMONIES

2017-06 TARIFS 2017 - DROITS D'INSCRIPTION BROCANTE

Dans le cadre de l'organisation de la brocante du 30 avril 2017, il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs des droits de place pour les exposants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-22 du 15 mars 2016 relative aux redevances et tarifs 2016,

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la tarification des droits de places devant être acquittés par les exposants à l'occasion de l'organisation de la brocante impliquant une occupation temporaire des voies et places publiques,

Après avis favorable de la commission fêtes et cérémonie réunie le 31 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des droits de place des exposants pour la brocante communale de l'année 2017 comme suit :

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2016	Tarif 2017
	<u>BROCANTE : DROITS DE PLACE</u>		
	<i>Extérieurs et professionnels de VERNEUIL-EN-HALATTE</i>		
09.02	2 ml	<i>13,50 €</i>	<i>17,00</i>
09.02	4 ml	-	<i>30,00</i>
09.02	6 ml	<i>33,00 €</i>	<i>41,00</i>
	<i>Habitants et Associations de VERNEUIL-EN-HALATTE</i>		
09.02	2 ml	<i>6,20 €</i>	<i>7,00</i>
09.02	4 ml	-	<i>12,00</i>
09.02	6 ml	<i>14,40 €</i>	<i>16,00</i>

2017-07 Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par les articles L2121-10 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur relatif aux orientations générales du budget 2017,

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du rapport (document ci-joint) et du débat d'Orientations Budgétaires 2017.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

D.O.B 2017

Présenté en Commission des finances du 1^{er} février 2017.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la Loi, la délibération sur le DOB 2016 permettra de prendre acte de la tenue de ce débat.

L'article L.2312-1 du CGCT institue qu' « un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a apporté quelques modifications à ce dispositif :

Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- *Deux mois avant l'examen du budget, le Maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil Municipal.*
- *Le D.O.B. des EPCI doit désormais être transmis obligatoirement aux communes membres ;*
- *Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.*

LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Fin 2016, l'OCDE a revu à la baisse ses prévisions pour la croissance mondiale arrêtée pour 2016 et prévisionnelle pour 2017.

L'institution financière s'attend désormais à ce que la croissance mondiale 2016 passe sous la barre des 3%, à 2,9%, soit 0,1 point de moins qu'attendu en juin et 0,4 point de moins qu'en début d'année.

Même scénario pour l'année 2017 où la croissance mondiale devrait à peine rebondir à 3,2%, soit 0,1 point de moins que lors des prévisions précédentes.

La faiblesse du commerce mondial et le Brexit pèsent nettement sur les perspectives de croissance.

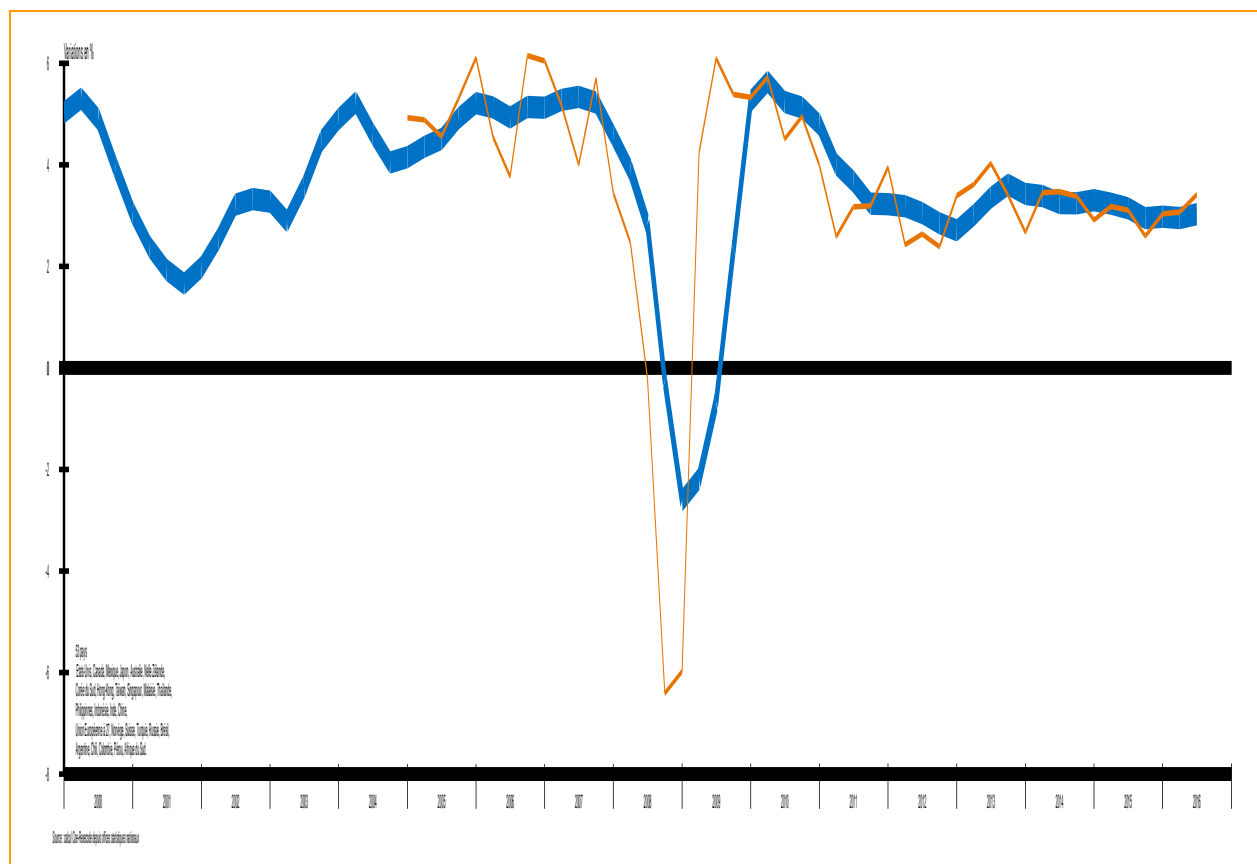
"L'économie mondiale est toujours piégée dans une croissance molle avec des déceptions (...) qui pèsent sur la croissance des exportations et qui alimentent la faiblesse du commerce, des investissements, de la productivité et des salaires", explique l'institution financière dans ses prévisions actualisées.

Le panorama ne devrait pas s'améliorer : "le ralentissement de la croissance du commerce va déprimer la croissance de la productivité dans les prochaines années", assure l'institution financière internationale.

L'OCDE ampute par ailleurs de 0,4 point la croissance des Etats-Unis, à 1,4% en 2016, et abaisse

drastiquement celle du Royaume-Uni à 1% (-1 point) pour 2017 après le vote du Brexit.

En revanche, elle réduit les effets de la récession au Brésil de 1 point, avec un produit intérieur brut attendu désormais en baisse de 3,3% cette année.



Graphique : CROISSANCE DU P.I.B. mondial (source : coe-rexecode)

Le bilan économique de la mondialisation est plutôt bon sur le long terme : sur les 70 dernières années, le niveau de vie a augmenté partout dans le monde, jamais autant de pays et d'individus n'avaient accédé au développement économique, etc. Pour autant, tout est loin d'être parfait dans ce monde économique.

Les externalités négatives (réchauffement climatique, montée des inégalités, conséquences politiques, géopolitiques et sociales, comportements de certains acteurs, etc.) ont trop peu été prises en compte alors qu'elles sont porteuses de risques majeurs pour l'avenir et que, dans ce contexte, elles génèrent des craintes légitimes des populations partout dans le monde : peur du déclin, peur des catastrophes naturelles, peur des étrangers...

ZONE EURO : UNE REPRISE FRAGILE

Depuis la fin de 2014, la zone euro a renoué avec la croissance, favorisée par les bas niveaux du prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt.

En 2016, la zone euro a bénéficié de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays notamment en Allemagne et en Italie. La croissance de la zone euro atteint 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015.

L'inflation se redresse légèrement en 2016 (1,1%) après 0% en 2015. Elle demeure faible et rend difficile, à court terme, le désendettement.

La croissance française serait un peu plus forte en 2017 qu'en 2016

La croissance française a été soutenue jusqu'au début 2016 par une conjonction exceptionnellement favorable (pétrole, taux, change). Freinée par ses handicaps structurels, au premier rang desquels la compétitivité, ainsi que par une politique fiscale erratique, la France n'a pas pu transformer ces impulsions externes en reprise durable.

Avec la fin des impulsions extérieures, compte tenu d'une dynamique intrinsèque faible de l'économie française et d'une "fuite à l'importation" qui s'accroît, la croissance se tasserait en 2017.

Elle serait de 1,5% en moyenne annuelle après 1,1% en 2016.

3. Résumé de la prévision France

Variations par rapport à la période précédente, en %

	2016				2017				2015	2016	2017	2018
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
PIB	0,7	-0,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	1,2	1,4	1,5	1,5
PIB / tête	0,6	-0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,8	0,9	1,0	1,0
Consommation des ménages	1,1	-0,1	0,2	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5	1,5	1,3	1,3
Consommation publique	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	1,4	1,5	1,0	1,2
FBCF totale dont :	1,3	-0,2	0,4	0,6	0,7	0,4	0,4	0,4	0,9	2,7	1,9	1,4
Productive privée	2,1	-0,4	0,4	0,6	0,8	0,4	0,4	0,4	2,7	3,7	1,9	1,4
Logement	0,1	-0,3	0,3	0,6	0,6	0,7	0,5	0,4	-0,8	0,4	2,0	1,5
Publique	0,1	0,7	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	-3,9	2,5	1,9	1,2
Exportations de biens et services	-0,4	0,2	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	6,0	0,8	2,2	2,5
Importations de biens et services	0,2	-1,8	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	6,4	1,8	1,3	2,0
Contributions :												
Demande intérieure hors stocks	0,9	0,0	0,2	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	1,4	1,8	1,4	1,3
Variations de stocks	-0,1	-0,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,1	-0,1	0,1
Commerce extérieur	-0,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3	0,2	0,1
Prix à la consommation (IPCH), t/t-4	0,0	0,1	0,4	0,9	1,8	1,1	1,5	1,6	0,1	0,4	1,5	1,6
Taux de chômage	9,9	9,6	9,5	9,4	9,4	9,4	9,4	9,3	10,1	9,6	9,4	9,3
Taux d'épargne des ménages, en % du RDB	14,5	14,8	14,9	14,7	14,6	14,5	14,6	14,7	14,5	14,7	14,6	14,6
Taux de marge des SNF, en % de la VA	32,2	31,7	31,8	31,8	31,9	31,8	31,8	31,7	31,4	31,9	31,8	31,8
Solde public, en % du PIB									-3,5	-3,3	-2,9	-2,4
Dettes publiques, en % du PIB									95,8	96,1	95,8	95,3

Sources : INSEE, prévisions OFCE 2016-2018.

Les freins au redémarrage de la croissance française

Le taux de croissance de la France par habitant semble passer structurellement sous la moyenne européenne. Depuis 2006, l'écart de PIB par habitant entre la France et l'Allemagne s'est creusé de dix points. Nous relevons 3 freins majeurs au redémarrage de l'économie française :

➤ Une compétitivité qui reste à reconquérir

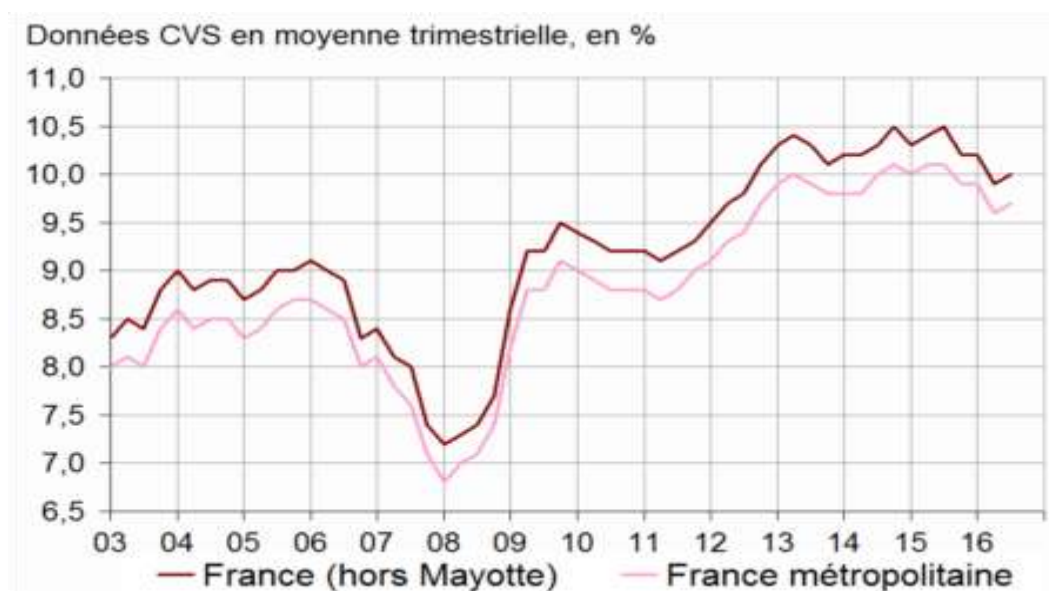
Le recul des parts de marché de la France au sein de la zone euro amorcé au début des années 2000 n'a pas encore pris fin. Le recalage des coûts avec nos concurrents est amorcé mais est encore insuffisant. Les allègements de charges déployés à partir de 2013 (CICE, Pacte de responsabilité) ont permis de diminuer de 2,4% le coût salarial unitaire dans l'ensemble de l'économie. S'ils ont contribué au redressement des marges des entreprises, leurs effets sur la compétitivité seront cependant longs à apparaître. La loi Travail a récemment tenté d'apporter davantage de souplesse, avec notamment l'introduction d'"accords offensifs". Cependant l'impact positif reste aléatoire car les textes actuels ne permettront pas une meilleure adéquation des salaires à la productivité en période de creux conjoncturel.

➤ Un "choc fiscal" de grande ampleur, peu efficace sur le déficit

Entre 2011 et 2013 la hausse cumulée des prélèvements obligatoires a atteint 74,4 milliards d'euros. Ce choc fiscal a d'abord pesé sur les entreprises comme sur les ménages. Le CICE et les allègements de charges du Pacte de responsabilité ont par la suite réduit très fortement la hausse portant sur les entreprises sans l'annuler complètement.

➤ Un système fiscal défavorable à l'investissement

L'impact des modalités de prélèvements sur les comportements est aussi important que leur montant. En termes de structure, les anomalies de notre système fiscal résident dans le poids particulièrement élevé des impôts qui pèsent sur le compte d'exploitation des entreprises et dans la fiscalité du capital. Le caractère excessif des taux marginaux d'imposition a conduit à multiplier les dérogations à la règle générale. Il en résulte une instabilité chronique des règles fiscales qui perturbe les décisions d'épargne et d'investissement et décourage les projets de long terme. L'investissement des administrations publiques est en diminution de 2,6% sous l'effet des baisses des dotations de l'Etat. Une légère baisse du chômage en 2016, il devrait se stabiliser à 9,8% des actifs en 2017. Toutefois, il y a encore 556 000 chômeurs de plus en 2016 qu'en 2012 (catégorie A).



Courbe du chômage en %

Les finances publiques

Au 1^{er} janvier 2017, la dette publique a dépassé 2 300 milliards d'euros (98,3% du PIB).

Elle était de 1 600 milliards d'euros en 2012.

La France s'endette de 2 665 € chaque seconde.

La dette publique par habitant est de 33 350 €.

Les intérêts payés pour la dette en 2016 sont estimés à 46 milliards d'euros soit 1 700 euros par famille.

Au 1^{er} janvier 2017, la dette de l'UNEDIC a atteint 30 milliards d'euros, elle s'établirait à 34 milliards fin 2017.

Le budget de l'Etat pour 2017 a été élaboré dans une perspective électorale et devra être ajusté après les élections.

Il repose sur des hypothèses économiques qui s'illustrent par leur optimisme.

Le retour du déficit public sous le seuil des 3% du PIB en 2017 (prévu à 2,7% soit 69,3 Mds€) n'est aucunement assuré (3,3% en 2016).

Les dépenses de l'Etat (2 567 Mds €) augmenteront de 9% en 2017 par rapport à 2016 et la masse salariale des fonctionnaires de l'Etat augmentera de 4%.

Depuis 2012, les crédits des ministères auront progressé de 5% tandis que les prélèvements sur les recettes des collectivités de 20% (DGF).

7 milliards d'euros supplémentaires seront alloués aux secteurs prioritaires en 2017 :

- *3 milliards pour l'école et l'enseignement supérieur. 11 712 postes seront créés dans l'enseignement et 950 dans les universités.*
- *2 milliards d'euros pour la sécurité*
- *2 milliards d'euros en faveur de l'emploi avec la prolongation de la prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises jusqu'en décembre 2017.*

La Loi de finances pour 2017 prévoit des économies grâce :

- *A des mesures sectorielles telles que la dématérialisation de la propagande électorale et le raccourcissement des délais de traitement des demandes d'asile,*
- *A la suppression de 2 715 emplois dans les secteurs non prioritaires de l'Etat et 476 chez les opérateurs publics,*
- *A la réforme de la politique immobilière de l'Etat, la dématérialisation des échanges entre les administrations et les usagers et les économies sur les achats,*
- *A la diminution des concours de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 2,8 milliards d'euros.*

Le taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) passera de 6 à 7% en 2017. Cette mesure se substituera à la suppression de la dernière tranche de contribution sociale des sociétés. Il sera applicable aux associations.

Les collectivités territoriales

Publié le 12 octobre 2016, le rapport de la Cour des Comptes consacré aux finances publiques locales sur la base des comptes 2015 s'intéresse aux administrations publiques locales qui représentent 20% de la dépense publique.

Il dresse un état des lieux très différencié selon les types de collectivités qui ont dû ajuster leurs budgets du fait des différentes réorganisations territoriales, des transferts de compétences et les engagements de la France sur le redressement des comptes publics.

Ceci est allé de pair avec les baisses des dotations de l'Etat.

Bien qu'extrêmement préoccupante, pour une part non négligeable des collectivités, la situation des communes s'est globalement améliorée du fait d'un effort sur la réduction des dépenses qui se répartissent entre fonctionnement et investissement.

Ces investissements, créateurs de croissance à terme, ont le plus pâti des restrictions budgétaires.

Les recommandations de la Cour des Comptes portent également sur la gestion des fonctionnaires des collectivités territoriales.

La Cour des comptes a étudié les taux d'absentéisme à divers échelons. La tendance est à la hausse pour les courtes durées d'absence.

Le jour de carence, instauré le 1er janvier 2012 avait fait baisser les arrêts de maladie de courte durée mais il a été abrogé au 1er janvier 2014.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'établissent à hauteur de 44,1 Mds d'€ soit 10,62% des recettes de l'Etat.

Le contexte financier actuel qui allie une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales (normes, accessibilité, transferts, cotisations etc.) pose question pour maintenir les capacités d'action des communes.

La Loi de finances pour 2017 prévoit une troisième réduction des dotations de 2,634 Mds d'€ dont 1,034 Mds d'€ pour le bloc communal.

S'agissant de la refonte de la DGF, le gouvernement souhaite que la réforme soit inscrite dans une loi spécifique reportée pour 2017.

Le montant de FCTVA inscrit par le gouvernement dans le projet de Loi de finances pour 2017 s'élève à 5,52 Mds d'€ contre un peu plus de 6 Mds d'€ l'an dernier. Cette baisse de 9% traduit la réduction de 25% de l'investissement des communes.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) est stabilisé pour 2017 et représentera 1 milliard comme en 2016.

Le point d'indice de la fonction publique a été gelé depuis le 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 1^{er} juillet 2016 (+0,6%) et au 1^{er} février 2017 (+0,6%).

Le protocole PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) est entré en application en 2016 (catégorie B), au 1^{er} janvier 2017 (catégories A et C). Les grilles seront revalorisées de 4 à 6 points et une partie du régime indemnitaire sera transformée en points de la fonction publique. Le processus évoluera jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Elections et réforme territoriale

2017 est une année électorale et la deuxième année d'application de la nouvelle carte territoriale des régions. Dispositions du projet de Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) en cours d'application et préparation de transfert de compétences à compter du 1^{er} janvier 2017 (promotion du tourisme, assainissement, eau potable, aires d'accueil des gens du voyage etc.).

Les facteurs exogènes sur les finances communales en 2017

- Nouvelle décroissance de la dotation globale de fonctionnement mais réduite de moitié par rapport aux dispositions initiales.
- Progression de +0,4% des bases de fiscalité locale. Ce taux correspond à l'inflation 2016.
- Les charges patronales pour la CNRACL passent de 30,60% à 30,65% au 1^{er} janvier 2017.
- Impact de l'augmentation du SMIC en janvier 2017 (+0,93%)
- Augmentation du timbre-poste entre 3,5% et 6,3% selon la catégorie d'envoi.
- Hausse sur les tarifs d'assurance 2017 selon les contrats (2 à 3%).
- Deuxième année de coût en année pleine de l'abandon de l'instruction des autorisations d'urbanisme par l'Etat (depuis le 1^{er} juillet 2015).
- Hausse des prix des carburants.
- Hausse sur les prix du gaz (+5%)

> Les budgets des familles

- Une baisse des impôts pour 5 millions de foyers fiscaux de 1 Milliard pour les ménages modestes et les classes moyennes soit -20% pour les revenus fiscaux inférieurs à 20 500 euros pour une personne (41 000€ pour les couples augmentés de 3 700€ par demi-part supplémentaire).
- Généralisation du crédit d'impôt de 50% pour l'emploi d'un salarié à domicile.

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique est aussi prorogé jusqu'au 31 décembre 2017. Utilisable en parallèle de l'éco-prêt à taux zéro, il favorise les travaux à teneur environnementale, comme une installation d'énergies renouvelables.
- L'éco-prêt à taux zéro est valable jusqu'au 31 décembre 2018. Il permet de profiter d'un financement de travaux de rénovation énergétique (isolation de toiture, de fenêtres, remplacement de chauffage...) et prend la forme d'un prêt pouvant grimper jusqu'à 30 000€.
- GAZ : En réalité, cette hausse est effective depuis le 1er décembre 2016. Les tarifs du gaz ont alors augmenté de 2,6% hors taxes ; sur un an, on estime à +5% l'évolution du prix du gaz.
- Les tarifs bancaires devraient de nouveau progresser pour de nombreux clients.
- Les prestations sociales et minimas sociaux seront réévalués le 1er avril sauf les retraites le 1er octobre (elles sont actuellement gelées depuis le 1er avril 2013 dans le cadre du programme de stabilité).
- Augmentation faible de l'indice des loyers +0,2% pour les 4 derniers trimestres.
- Augmentation des cotisations salariales de retraite pour la CNRACL qui passe de 9,94% à 10,29%.
- Augmentation des tarifs d'autoroutes en moyenne de 0,8% selon les secteurs.
- Les allocations familiales sont dégressives et dépendent des revenus depuis le 1er juillet 2015 (divisé par deux au dessus de 6000€/mois par ménage).
- Augmentation de la redevance audiovisuelle au 01/01/17 qui passe de 137 à 139€.
- Hausse des tarifs des mutuelles de 1,5 à 3% selon les organismes.

B/ Ville de Verneuil en Halatte

Synthèse exercice 2016

L'année 2016, comme en 2015, s'est écoulée dans un contexte d'économies de fonctionnement notamment pour compenser la baisse des ressources provenant de l'Etat qui s'est traduite par une nouvelle inflexion de la dotation globale de fonctionnement 2016 par rapport à 2015 (198K€ contre 303K€).

La municipalité maintient le cap de ne pas augmenter la pression fiscale communale, ce qui a été fait depuis 2011, et pour l'avenir afin de tenir compte de la conjoncture comme des difficultés économiques des ménages et de réduire le plus possible les charges à caractère général dans un contexte d'inflation quasi nulle en 2016.

Il s'agit là d'un exercice de plus en plus difficile en raison de l'inflation des normes, des réformes de procédures (dénommées « simplifications ») et l'abandon par l'Etat de certaines missions qu'il assumait auparavant (par exemple l'instruction des documents d'urbanisme au 1er juillet 2015).

La ville s'est désendettée de 891 € chaque jour après avoir souscrit, jusqu'en 2011, des emprunts pour financer les investissements qui préparent l'avenir (construction des tennis, acquisitions immobilières et foncières). Aucun emprunt nouveau n'a été levé depuis.

Le niveau de la dette fin 2017 par habitant (860€) se rapproche du niveau de la strate (779€) et le capital restant dû s'élèvera à 4 114 K€ (après plus de 6 000 K€ en 2011).

Ce qui permet de dégager une capacité d'endettement encore plus importante pour les nouveaux projets à venir.

En ce qui concerne les résultats de 2016 :

- Les recettes réelles de fonctionnement baissent d'environ 1,65% par rapport au CA 2015 en raison de la baisse des dotations de l'Etat (-104K€). Leur taux de réalisation par rapport au budget primitif est légèrement au-dessus de 84%.
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse d'environ 2,8% par rapport au CA 2015. Leur taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 69,4%.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est un peu plus élevé que celui de l'année 2015 (870 K€ contre 847 K€) et permettra de couvrir sans difficulté le besoin de financement en investissement.

- Le résultat de clôture passe de 1 682 K€ en 2015 à 1 886 K€ en 2016.
- L'épargne brute représente 1 045 K€ (supérieur à 2015) et l'épargne nette à 720 K€ contre 702 K€ en 2015 ;
- Le taux d'épargne brute passe de 20,36% en 2015 à 21,27% pour 2016.
- L'autofinancement net s'établit à 720K€ ; il aurait été de 838K€ sans baisse de la DGF entre 2015 et 2016.
- Les dépenses d'équipement sont réalisées à hauteur de 50% du prévu contre 47% en 2015.
- Les dépenses reportées sont relativement faibles et s'élèvent à 26 K€ et les recettes à 56 K€ en raison des travaux en cours et qui se termineront rapidement (ex-pharmacie, bâtiment allée du marais).
- Le besoin global de financement sera de l'ordre de 461 K€ en 2016 contre 766 K€ en 2015.

Perspectives et orientations pour 2017

L'exercice budgétaire 2017, pour les grandes lignes, devrait être celui de la réhabilitation d'une partie de l'ex-ferme Van Houtteghem. Les anciennes écuries, rénovées pourraient accueillir, à terme, l'école de musique et un bureau pour le comité de jumelage. Par suite, le prieuré pourrait être libéré de toute activité et faire l'objet d'une restauration. L'opération est estimée par la Société d'aménagement de l'Oise à environ 720 K€.

Ensuite, la création d'une voirie pour accompagner la construction des 40 logements de la société nationale immobilière (le montant global des travaux est estimé à 850K€) pourrait faire l'objet d'un lancement de travaux si toutes les autorisations nécessaires sont données par le ministère de la Défense.

Un nouvel effort conséquent sera réalisé pour l'aménagement des trottoirs du Vert Village et Hauts de France.

L'assainissement au droit de la rue Wilson sera réalisé pour permettre le branchement au réseau collectif de nouvelles constructions.

Les travaux d'accessibilité, qui n'ont pu être réalisés en 2016, sont prévus dans les écoles afin de se conformer au plan pluriannuel voté par le Conseil Municipal.

Il est, comme l'an dernier, proposé de réserver des crédits destinés à l'acquisition de terrains en vue de constituer des réserves foncières.

Le préau des services techniques devra être aménagé afin de créer un garage fermé et protégé pour les engins et véhicules du service. Les crédits prévus en 2016 seront réinscrits.

Un nouveau camion benne sera acquis pour les services techniques.

Le traitement du cadre de vie ne doit pas se relâcher et le niveau important des animations et activités qui sont organisées en intra sera maintenu. La nouvelle animation qui a été créée en 2016 (fête de la bière) a connu un important succès et sera reconduite pour 2017.

La municipalité continuera d'agir pour le maintien ou favoriser la création de commerces et d'activités économiques dans la commune. A ce sujet, le Conseil Municipal a décidé, le 14 décembre 2016, de réduire de 50% la taxe d'aménagement pour les créations de surfaces industrielles, commerciales et artisanales

Les bons résultats des trois années écoulées devraient permettre d'autofinancer les investissements prévus et, s'il en était besoin, d'équilibrer la section d'investissement par un emprunt avec des taux qui sont très faibles actuellement.

Des demandes de subvention d'équipement ont déjà été envoyées et si elles sont acceptées, permettront de réduire les coûts des infrastructures prévues.

Les tarifs des services, hormis ceux du cimetière et des salles qui ont été votés en décembre 2016, ne devraient pas progresser car l'inflation est faible (0,4% pour 2016) à l'exception de la brocante ou des cantines qui ont des charges de personnel qui évoluent d'environ 2% chaque année en raison du GVT et des

facteurs exogènes imposés par la réglementation. De même, ces tarifs sont indexés au prix du marché de restauration (et donc des matières premières).

Les dépenses courantes seront, de nouveau, ajustées aux besoins avec une marge suffisante pour faire face aux imprévus notamment dans le secteur des charges générales ainsi que pour la masse salariale (marge de sécurité).

Le nombre d'emplois permanents et partiels restera stable en 2017. Certains départs à la retraite s'annoncent et par l'effet de Noria, il sera possible de réajuster la masse salariale.

Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 7,14% et est conforme à la réglementation (+ de 6%).

La commune dispose de 10,2 agents communaux pour 1000 habitants. La moyenne de la strate est de 14,5.

Autant que possible, les achats seront éco-responsables.

Comme précédemment, les subventions aux associations feront l'objet d'études très précises de leurs bilans financiers et de leurs activités.

Les investissements reprendront les opérations en cours déjà engagées auxquelles s'ajouteront les opérations nouvelles qui sont plus nombreuses que l'an passé.

Le soutien aux seniors, au travers du budget du CCAS, restera toujours une des priorités municipales et la subvention annuelle versée au CCAS sera ajustée du fait de l'évolution du nombre de bénéficiaires des actions et animations mises en place.

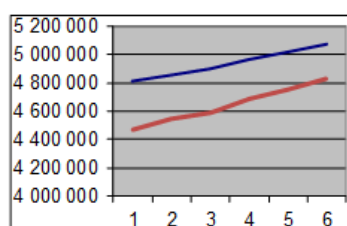
Conformément aux engagements antérieurs, il n'est pas prévu de faire évoluer les taux de la fiscalité communale.

Les hypothèses budgétaires 2016/2022 (tableau ci-dessous) indiquent qu'il n'y aura pas d'effet ciseau pour les 5 années à venir.

	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
DGF	198 620	198 620	120 000	120 000	130 000	140 000	150 000	160 000
Dotations - Subventions	151 380	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Impôts et taxes	4 113 992	4 113 992	4 110 000	4 132 500	4 151 500	4 190 500	4 220 000	4 250 000
Produits des services et domaine	300 000	296 777	280 000	290 000	300 000	310 000	320 000	330 000
Atténuations de charges	15 000	55 000	25 000	25 000	25 000	26 000	27 000	28 000
Produits de gestion courante	130 000	130 000	130 000	135 000	140 000	145 000	150 000	155 000
Produits exceptionnels	5 000	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Recettes de fonctionnement	4 913 992	4 946 389	4 816 000	4 853 500	4 897 500	4 962 500	5 018 000	5 074 000

	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Masse salariale : +/-an	2 270 000	2 084 000	2 250 000	2 275 000	2 300 000	2 350 000	2 400 000	2 450 000
Dépenses de fonctionnement	1 350 000	982 000	1 300 000	1 325 000	1 350 000	1 410 000	1 430 000	1 450 000
Autres charges	760 386	670 656	750 000	790 000	800 000	810 000	820 000	830 000
Charges financières	200 000	183 456	170 000	150 000	136 000	121 000	107 000	93 000
Dépenses de fonctionnement	4 580 386	3 920 112	4 470 000	4 540 000	4 586 000	4 691 000	4 757 000	4 823 000

	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Recettes de fonctionnement	4 913 992	4 946 389	4 816 000	4 853 500	4 897 500	4 962 500	5 018 000	5 074 000
Dépenses de fonctionnement	4 580 386	3 920 112	4 470 000	4 540 000	4 586 000	4 691 000	4 757 000	4 823 000



*Les charges de fonctionnement resteront encore très surveillées et sont stabilisées.
Les marchés continueront d'être négociés sans mignoter. Les dépenses inutiles sont traquées.*

La dotation globale de fonctionnement va encore baisser, mais, selon le gouvernement, moins que l'an dernier.

2/ Les Budgets annexes de la commune

A-/ M 49 – BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En section d'exploitation

En 2016, le résultat d'exploitation du budget « eau potable » s'établit en déficit à environ -23,6K€ (recettes 85,8 K€ - dépenses 109,4 K€).

Les recettes de fonctionnement liées à la vente de l'eau (80,4 K€) sont en diminution par rapport à 2015 (182,6 K€) sachant que le montant de la surtaxe est passé de 0,45 € en 2015 à 0,25 € en 2016.

L'excédent cumulé de fonctionnement s'établit au 31/12/2016 à 52,8 K€ (excédent 2015 : 76,4 € + déficit 2016 : -23,6 K€).

En section d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établirait en excédent à 75,7 K€ (recettes 86,9K€ - dépenses 11,2 K€).

5,8 K€ de dépenses d'équipements ont été réalisés en 2016.

L'excédent d'investissement cumulé s'établit au 31/12/2016 à 657,3 K€ (excédent antérieur : 581,6 K€ + excédent 2016 : 75,7 K€).

L'excédent cumulé du budget eau potable s'établit au 31/12/2016 à environ 710,1 K€ (fonctionnement +52,8 K€ et investissement +657,3 K€)

BUDGET PRIMITIF D'EAU POTABLE 2017

En section d'exploitation

En recettes essentiellement la surtaxe communale liée à la vente de l'eau pour 20,7 K€, une reprise sur provisions pour risques et charges pour 41.2 K€, l'amortissement des subventions pour 5,2 K€ et le résultat reporté pour 52,8 K€.

L'excédent cumulé du budget régie de transport s'établit au 31/12/2016 à 191,4 K€ (excédent exploitation 40,7 K€ + excédent investissement 150,7 K€)

BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DE TRANSPORT 2017

Le Budget devrait s'équilibrer :

➤ **En section d'exploitation à 92 K€**

Pour les recettes, 51 K€ devraient être prélevés sur le budget communal (au lieu de 81 K€ en 2016).

Pour les dépenses, l'acquisition d'un véhicule 9 places en 2016 pour un montant de 13 200 € va générer de nouvelles dépenses d'amortissement soit 1 650 € par an sur 8 ans.

➤ **En section d'investissement à 152,3K€**

Pour les dépenses, 152,3 K€ seraient affectées au compte 21 – Immobilisations corporelles.

L'annuité d'emprunt et l'amortissement de l'autocar se sont terminés en 2016.

Pour les recettes, uniquement le solde excédentaire reporté et l'amortissement du nouveau véhicule 9 places soit 1 650 €.

§§§§§§§§§§§§§§§§

3-/ M 14 – LE BUDGET COMMUNAL

A- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Analyse rétrospective

L'analyse du Compte Administratif 2016, devant être confirmée par le compte de gestion du receveur transmis par la perception, permet de dégager les éléments budgétaires suivants :

Pour la section fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4 117 K€, sont en diminution de 381 K€ par rapport aux dépenses enregistrées au CA de 2015 (4 498 K€).

Le taux de réalisation par rapport au BP 2016 est de 69,44%.

Par rapport au Compte administratif 2015 :

- *Les charges de personnel (chap.012) ont diminué de 1,02% après une progression de 2,1% en 2015.*
- *Cette inflexion a été impactée par une réduction du nombre d'ETP (-1,2).*
- *Les charges à caractère général (chap.011) ont baissé de 6% après une baisse de 2,9% en 2015.*

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 987 K€ et sont inférieures de 6,7% aux recettes de 2015.

Leur taux de réalisation par rapport au BP est de 84,11%.

Sans augmentation des taux de fiscalité locale en 2016, les contributions fiscales (2 702 K€) ont progressé de 1,3%, comprenant 1% de hausse forfaitaire des bases fiscales (Loi de finances pour 2016).

Au vu des résultats, le compte administratif affiche, en 2016, un solde créditeur de 870 K€ (recettes 4 987 K€ - dépenses 4 117 K€).

Avec l'**excédent de fonctionnement reporté**, la section fonctionnement révèle, avant affectation des résultats, **un excédent de clôture de 1 886 K€** (Excédent reporté 1 016 K€ + excédent 2016 de 870 K€)

Pour la section d'investissement :

Sur l'ensemble des dépenses d'investissement, (soit 1 145 K€) 820 K€ ont été consacrés aux dépenses d'équipement, soit 72% des dépenses d'investissement. 26 K€ ont, d'autre part, été engagés et seront repris dans le budget 2017.

Le taux de réalisation par rapport au BP 2016 est de 50,4%.

La principale dépense d'investissement réalisée en 2016 a été celle de la construction d'un bâtiment communal d'activités allée du marais. Un double terrain de pétanque a été construit.

Ensuite, l'ancienne pharmacie, acquise par la collectivité, a été entièrement refaite et le logement situé au-dessus (F4) a été autonomisé. Il pourra soit être utilisé par la commune, soit revendu.

Les stores occultant les classes de l'école élémentaire Ferry ont été changés et automatisés.

Les sols de deux salles de classe de l'école maternelle Jean de la Fontaine ont été refaits.

L'ancienne cabine téléphonique « britannique » a été transformée en « livres services ».

D'importants travaux de voiries et de trottoirs ont été réalisés au vert village et rue des hauts de France.

Le hall d'entrée de l'hôtel de ville a été restauré.

Un réseau d'assainissement a été réalisé dans la voirie Jeannette au hameau de La Rue des Bois.

Le sol de la salle « 14-18 » du musée a été changé.

Un nouveau véhicule de transport collectif (9 places) a été acheté et l'ancien transformé en véhicule technique.

Deux bureaux administratifs en mairie ont été cloisonnés et aménagés.

Les recettes d'investissement s'établissent à **1 148,5 K€**.

Il n'y a pas eu recours à l'emprunt (pour mémoire : dernier emprunt souscrit : 644 K€ en 2011 pour les tennis couverts).

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 168 K€ pour les travaux de construction des salles communales d'activités allée du marais.

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 est de -461 K€ (solde d'exécution de -491K€ auxquels s'ajoutent le solde des restes à réaliser soit +30K€).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de l'exercice 2016 serait ainsi excédentaire de 872,6 K€** (Excédent de fonctionnement 869,7 K€ + Excédent d'investissement 2,9 K€).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de clôture intégrant les résultats des exercices antérieurs serait ainsi excédentaire de 1 424,7 K€** (Excédent de fonctionnement 1 885,7 K€ - déficit d'investissement 461 K€)

L'analyse de l'évolution des masses budgétaires montre qu'après 2015 marquée par une épargne brute positive à 1 017 K€, l'année 2016 voit son épargne brute prévisionnelle se stabiliser à 1 045 K€.

Conséquemment, le taux d'épargne brute progresse ainsi à 21,27% (20,36% en 2015) et devient le taux le plus élevé depuis les 10 dernières années.

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement) mesure la capacité de la collectivité à générer des excédents de fonctionnement disponibles, si besoin est, pour de l'investissement futur.

Les recettes par habitant soit 1 031 € (1 058 €/hab. en 2015) restent toujours largement supérieures aux dépenses par habitant 809 € (821 €/hab. en 2015).

Population 2015 : 4 777 Hab. Population 2016 : 4 763 Hab. Population 2017 : 4 779 Habitants (INSEE)

L'encours de dette de 4 779 K€ au 31/12/2015 (soit 1 000 €/par habitant) est passé à 4 454 K€ au 31/12/2016 soit 935 €/ par habitant).

En 2017, l'encours de la dette sera de 4 113 K€ au 31/12/2017 si aucun emprunt nouveau n'était souscrit. Il s'éloignera de plus en plus de la barre des 6 000 K€ qui formait l'encours en 2011.

La capacité de désendettement (le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée au terme de l'exercice) est de 4,2 ans en 2016 (4,6 années en 2015).

Le seuil d'alerte se situe à partir de 11 années (CRC).

Informations financières – ratios CA 2016

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Population (nombre d'habitants)	4 584	4 584	4 599	4 777	4 763
Dépenses réelles fonctionnement /population	978 €	958 €	893 €	844 €	822 €
Produit des impositions directes/population	531 €	548 €	565€	558 €	567 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 101 €	1 171 €	1 118 €	1 119 €	1031 €
Dépenses d'équipement brut/population	76 €	137 €	194 €	195 €	172 €
En cours de dette/population (au 31/12/N)	1 330 €	1 250 €	1 184 €	1 000 €	935 €
Dotation globale de fonctionnement/population	93,66 €	93,90 €	85,64 €	63,41 €	41,7 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement en%	39,5%	43%	46,7%	48%	50,8%
Dépense de fonct. et remboursement de la dette en capital /recettes réelles de fonctionnement en%	101,6%	100,6%	93,7%	92,1%	85%
Dépenses d'équipement brut /recettes de fonctionnement en %	31,3%	7%	11,66%	17,1%	16,7%
En cours de la dette /recettes réelles de fonctionnement en %	128,3%	115,8%	103,7%	99,4%	90,6%

A côté des ratios d'informations financières, d'autres ratios utilisés par les services des trésoreries et les chambres régionales des comptes permettent d'analyser la santé financière des communes :

- **La marge d'autofinancement** courant mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement+ remboursement de la dette/Produits de fonctionnement). Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée. Pour Verneuil en 2015 ce ratio s'élevait à 88,7% et pour 2016 il est de 89% (moyenne strate en 2014 : 97%)
- **Rigidité des charges structurelles** mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette/Produit de fonctionnement). A plus de 65% le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent. A Verneuil en 2016, il est de 45,5% et est donc favorable (identique à 2015).

- La capacité d'endettement de la ville (Encours de la dette au 31/12/N /recettes réelles de fonctionnement) est égal à 0,9 année pour 2016 soit à moins des deux tiers du seuil critique retenu par les Chambres régionales des Comptes : 1,45 /an (0.94 en 2015).

Ce ratio permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre.

2 objectifs prioritaires restent fixés et poursuivis :

- La stabilisation des dépenses de fonctionnement avec des charges générales calibrées. L'objectif a été visé à partir de 2013 avec des baisses constatées chaque année.
- Une démarche de renégociation des contrats venus à échéance avait été engagée.

Elle a permis de diminuer de plus de 23% le montant des charges à caractère général depuis 2012.

Pour 2016, ce phénomène s'est poursuivi, les charges générales étaient, de nouveau en baisse de 6% par rapport à 2015.

- Une capacité d'autofinancement importante permettra d'envisager de nouveaux projets d'investissements.

Toutefois, la capacité d'autofinancement nette qui était de 702 K€ en 2015 passe à 720 K€ fin 2016 en raison de la baisse des dotations de -104 K€ par rapport à 2015. Cet autofinancement net aurait été de 824 K€ si cette DGF avait été identique à 2015.

Le prélèvement dû au titre de la Loi SRU (37 K€ en 2016) pèse sur ce résultat et devra de nouveau être budgétisé avec une marge de sécurité suffisante pour 2017 malgré les efforts importants de la collectivité pour favoriser l'implantation de nouveaux logements sociaux.

B. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017

Orientations 2017

Compte tenu d'éléments de chiffrage déjà connus à la date du D.O.B., sont proposés des projets de Budgets primitifs présentés avec les grands équilibres. La séance du conseil municipal où seront votés le compte administratif et le budget primitif comportera les sommes exactes de chaque chapitre idoine.

Les dotations de l'Etat et les bases fiscales prévisionnelles ne seront connues que courant février ou début mars 2017.

En fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

En l'absence du montant exact des bases prévisionnelles 2017, sans augmentation des taux, avec une revalorisation des valeurs locatives foncières de 0,4 % (Loi de finances pour 2017), le produit 2017 des 3 taxes peut être estimé à **2 714 K€**.

Il est toujours utile de rappeler que la taxe d'habitation est affectée, par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 1980, d'un abattement général à la base de 15%, pour charges de famille de 10% pour 2 personnes, de 15% à partir de la troisième personne.

La taxe d'habitation pour logements vacants, qui s'applique depuis 2014 suite à la Loi « Duflot » et son institution par délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2013, représente environ 99,1 K€ de bases fiscales et génère une recette fiscale estimée à 11,8 K€.

Au niveau des charges de personnel, il est envisagé une stabilité du nombre d'emplois permanents après une baisse de 1,2 poste en 2016. 70 postes sont pourvus au 1/01/2017. La commune dispose de 10,2 agents ETP pour 1 000 habitants alors que la moyenne nationale de la strate est de 14,5 agents ETP pour 1 000 habitants.

Le taux d'emplois des personnes handicapées est de 7,14 % alors que le taux légal est de 6 %.

Pour mémoire :

Le produit total des 3 taxes (FB, FNB, TH) était :

- Avec 0% de hausse des taxes locales, il était de **2 665 K€ au CA 2015**
- Avec 0% de hausse des taxes locales, il sera de **2 702 K€ au CA 2016**

*Venant en compensation de la perte du produit TP, l'allocation de compensation versée par la CCPOH s'est établie en 2016 à **1 242 K€**, versés par douzièmes. Malgré la progression des recettes liées à la Contribution Economique Territoriale à la CCPOH, son montant n'évolue pas.*

*La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à **120 K€** (198 K€ au CA 2016). Pour mémoire, son montant était de 430 K€ en 2013.*

*Les autres produits constitués des atténuations de charges, produits des services, des dotations et participations, des produits de gestion courante et exceptionnels peuvent être évalués à **670 K€**.*

*Au total, en maintenant le niveau de fiscalité actuel et les tarifs 2017 au même niveau qu'en 2016 compte tenu de sa faible inflation, l'ensemble des recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, devrait s'établir à environ **4 762 K€**.*

*En y ajoutant l'excédent de fonctionnement reporté, soit 1 425 K€, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent au total à **6 200 K€**.*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	6 200
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>1 425</i>
<i>Fiscalité directe</i>	<i>2 715</i>
<i>Allocation de compensation CCPOH</i>	<i>1 242</i>
<i>Autres impôts et taxes</i>	<i>148</i>
<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>	<i>120</i>
<i>Autres dotations et compensations</i>	<i>130</i>
<i>Produit des services et domaines</i>	<i>270</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>0</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>15</i>
<i>Produits de gestion courante</i>	<i>130</i>
<i>produits exceptionnels</i>	<i>5</i>

*Les dépenses de fonctionnement estimées sont évaluées à **6 200 K€**, décomposées comme suit :*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	6 200
<i>Charges de personnel</i>	2 250
<i>Achats et charges externes</i>	1 300
<i>Opérations d'ordre (dotations amortissements)</i>	201
<i>Charges financières</i>	210
<i>Contingents (indemnités, participation SDIS ...)</i>	390
<i>Subventions versées, comprenant régie de transport CCAS,</i>	310
<i>Charges exceptionnelles</i>	68
<i>Atténuations de produits (pénalité Loi SRU et dégrèvements s/log. vacants)</i>	82
<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 389

Le montant total de dépenses présenterait une baisse de 0,2% par rapport au BP 2016 hors virement à la section d'investissement.

En investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement soumises en DOB ne représentent aujourd'hui qu'une estimation puisqu'il s'agit d'une orientation et non d'une décision.

Comprenant les Restes à Réaliser 2016 (26 K€), les projets d'investissement 2017 se répartiraient comme suit :

Projet de Dépenses nouvelles 2017	RAR 2016
<i>Op. 100 - Acquisition terrains-immeubles</i>	140 K€
<i>Op. 101 - Equipement administratif, culturel et sportifs</i>	5 K€
<i>Op. 102 - Equipement en moyens techniques</i>	159 K€
<i>Op. 103 - Equipement scolaire, restauration scolaire</i>	5 K€
<i>Op. 104 - Interventions dans divers bâtiments communaux</i>	279 K€
<i>Op. 106 - Cadre de vie - environnement</i>	130 K€
<i>Op. 107 - Eclairage public</i>	30 K€
<i>Op. 108 - Voirie - assainissement pluvial</i>	50 K€
<i>Op. 124 - Création d'une salle communale d'activités</i>	35 K€
<i>Op.128 - Aménagement de l'intersection avec la rue de l'Égalité</i>	53 K€
<i>Op.129 - Réhabilitation bâtiment communal - Cœur de Bourg 1</i>	714 K€
Total	1 600 K€

Sont prévus, notamment :

- *Fermeture du préau des services techniques (100 K€)*
- *Restauration (3^{ème} tranche) de l'entrée de la mairie (15K€)*
- *Aménagement d'une voirie entre la rue de l'Égalité et la salle des fêtes : études (53€)*
- *Renouvellement camion-benne services techniques (30K€)*
- *Acquisition de terrains en réserve foncière (140K€)*
- *Réfection des calvaires (13K€)*
- *Projet extension columbarium (20K€)*
- *Réfection des abat-sons du clocher de l'église (80 K€)*

- *Réhabilitation bâtiment cœur de bourg 1 (714 K€)*
- *Création d'un réseau d'assainissement – Ave Pt Wilson (100K€)*
- *Changement chauffage cantine P. de Villaines (15K€)*
- *Accessibilité des écoles – Première partie : les circulations (174K€)*
- *Remplacement et acquisitions matériels d'entretien des salles (4K€)*
- *Extension du réseau de vidéo-protection (10K€)*
- *Eclairage public passage en basse consommation (30K€)*
- *Réhabilitation de trottoirs au vert Village et Hauts de France 2^{ème} tranche (50K€)*
- *Remplacement de tampons d'assainissement sur voiries (70K€)*
- *Changement chaudière école Ferry (10K€)*
- *Avertisseur école Ferry (4K€)*
- *Toiture école Ferry (35K€)*
- *Reprise de clôtures de l'étang d'Enhaut (15K€)*
- *Revêtements sols des salles communales (18K€)*
- *Portail du manoir Salomon de Brosse*

Il faut ajouter à ces dépenses d'équipement :

- *Le remboursement du capital de la dette (350 K€), les opérations patrimoniales (32K€) et le résultat reporté (491 K€), soit un montant total de 2 500 K€.*

Les recettes d'investissement

La section investissement serait équilibrée par,

-	Taxe aménagement et subventions	21 K€
-	les recettes issues du FCTVA	139 K€
-	Le produit des cessions	1 K€
-	L'emprunt	200 K€
-	les immobilisations et amortissements	201 K€
-	les recettes d'investissement reportées	56 K€
-	Les opérations patrimoniales d'ordre	32 K€
-	l'affectation (1068)	461 K€
	Sous-total	1 111K€
-	le virement de la section de fonctionnement	<u>1 389 K€</u>

TOTAL : 2 500 K€

C - CONCLUSION

En 2016, la commune de Verneuil-en-Halatte présente, de nouveau, des résultats très satisfaisants sans avoir augmenté les taxes locales, ni avoir eu recours à l'emprunt en investissement, grâce à une très grande rigueur de pilotage budgétaire des dépenses et une recherche constante de recettes externes.

En fonctionnement, comme l'an dernier, un effort de gestion important a encore été réalisé notamment sur les charges générales malgré des facteurs exogènes d'augmentation. Toutefois, il va devenir de plus en plus difficile d'obtenir des rabais sur les marchés à passer sachant que les entreprises partenaires de la commune ont été fortement mises à contribution, ces deux dernières années, par une renégociation des prix.

La commune doit toujours s'acquitter de sa pénalité annuelle eu égard au nombre de logements sociaux manquants prescrits par la réglementation. Malgré le volontarisme de la commune en la matière, certains dossiers marquent le pas notamment en raison des freins actionnés par l'architecte des bâtiments de France qui émet régulièrement des prescriptions sur les configurations des projets de construction.

Le bâtiment situé allée du marais a été mis en service en 2016 et les utilisateurs en sont certainement satisfaits compte tenu de sa qualité architecturale et fonctionnelle. Quelques améliorations, notamment pour le revêtement du sol pourrait être apportées en 2017 au grand bénéfice des utilisateurs.

*La baisse inouïe des dotations de l'Etat engendre des difficultés pour toutes les collectivités locales.
Le manque à gagner de chaque commune doit contribuer au redressement des comptes publics et aura certainement pour conséquence une baisse généralisée des investissements des villes.
Pour 2017, l'Etat a annoncé qu'il diminuerait de moitié la baisse de la DGF.*

*La croissance reste faible et la fiscalité nationale est contraignante pour les contribuables.
Pour 2017, la municipalité, comme elle l'a annoncée précédemment, est toujours soucieuse de ne pas alourdir les charges pesant déjà fortement sur les ménages.*

Il sera donc proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale et de ne pas faire évoluer les tarifs des services pour les vernoliens.

*Le programme d'investissement proposé répond à des attentes fortes et améliorera la qualité des équipements et des espaces publics. Il est en augmentation en volume par rapport à 2016.
Enfin, la ville se désendette de plus en plus et, en cela, l'avenir se prépare pour les grands projets initiés précédemment à l'instar de celui du cœur de bourg.*





Quelques réalisations 2016 Les équipements

Réalisation d'un bâtiment communal de qualité, allée du Marais
350 m2 de surface d'activités dans un environnement naturel avec parking
Acquisition de mobilier pour les activités



Page 4



Le nouveau complexe communal des Aulnes



Réalisation du terrain de pétanque
Par les agents de la commune



Salle des Nœuds



Salle de Bufosse

Page 5



Le patrimoine

Voiries - Création d'un réseau
d'assainissement

Travaux en cours
voirie Jeannette



Travaux terminés



Page 6



Le patrimoine – Les voiries

Réfection
Mur parking mairie



Mise en enrobé,
rue Aristide Briand



Page 7



Les travaux des écoles



Réalisations de zones
« zen » dans la cour de
l'école Calmette



Changement des stores
Ecole élémentaire FERRY



Réfection des sols
2 classes de l'école
J. De la Fontaine

Page 8



Le patrimoine

Restauration du hall de la Mairie



AVANT



Retrait du carrelage et du sable



Coulage d'une nouvelle dalle en béton



APRES



LE MATERIEL ROULANT

Achat d'un nouveau mini - bus



Transformation de l'ancien mini-bus en
véhicule tous travaux



Page 10



La balayeuse urbaine « citycat »



Nettoyage à la lance haute pression
de la place de Piegaro



Balayage de la voirie et
brosse de désherbage

Page 11



Quelques réalisations 2016



Réalisation de barrières d'accès au complexe des Aulnes par les services techniques de la commune



Réfection par le service maçonnerie de la commune d'une partie de trottoir détérioré

Page 12



Cabine « Livres services » installée par les services techniques de la commune



Le patrimoine communal évolue

- Acquisition de deux terrains jouxtant la rue du jeu d'arc
- Rétrocession au bénéfice de la commune de la rue du jeu d'arc par Oise Habitat
- Acquisition de deux parcelles de terrains soit 3 756 m² au lieu-dit « Le vieil étang »
- Acquisition de deux parcelles foncières soit 13 228 m² situées dans l'étang communal au lieu-dit « Les esquillons »



Page 15



Quelques réalisations 2016

- > Création d'une place de parking pour PMR (Personne à Mobilité Réduite), rue des Grouettes



Réalisation d'une rampe pour l'accessibilité au magasin « Douce Heure »



Page 14



Autres réalisations 2016

- > Dématérialisation des documents administratifs
- Le dispositif « Actes » permet désormais de transmettre tous documents à la préfecture
- > Mise en place de la facturation électronique
- > Remplacement de tampons d'assainissement
- > Achat de projecteurs vidéos pour les écoles



- Accueil de 15 jeunes vermoiliens par les services municipaux dans le cadre du dispositif « pass permis citoyen »

Page 16



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2016

Page 17



Premières tendances - Résultats 2016 - Fonctionnement

- Les recettes réelles (4 912 K€) ont diminué de 1,65 % par rapport au CA 2015 (4 995 K€)
(hors résultat reporté) en raison de la baisse des dotations de l'Etat (-104 K€)
Leur taux de réalisation des recettes totales par rapport au BP 2016 est de **84%**
- Les dépenses réelles (3 868 K€) ont baissé de 2,8 % par rapport au CA 2015 (3 979 K€).
Le taux de réalisation des dépenses totales par rapport au BP 2016 est de **69,4%**
- Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à **1 886 K€**
Il est supérieur de **204 K€** à celui de 2015 (1 682 K€).

Page 18

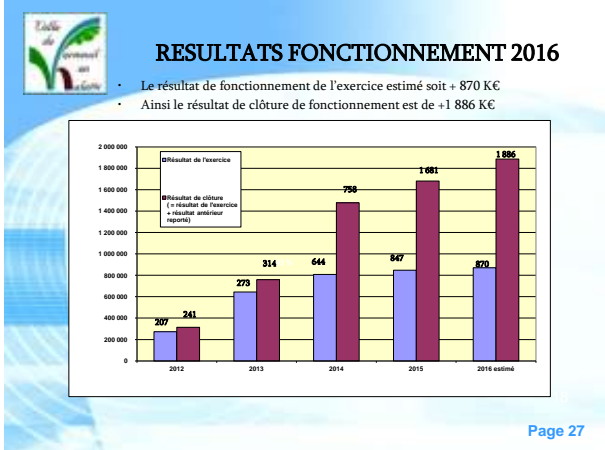
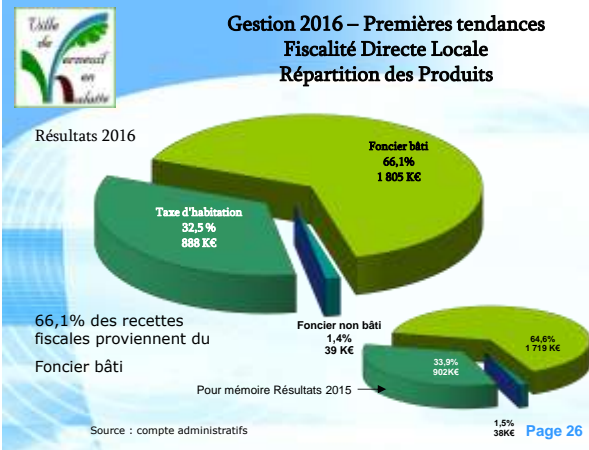
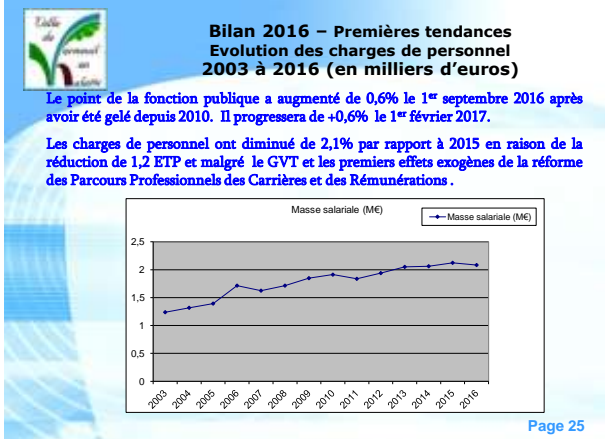
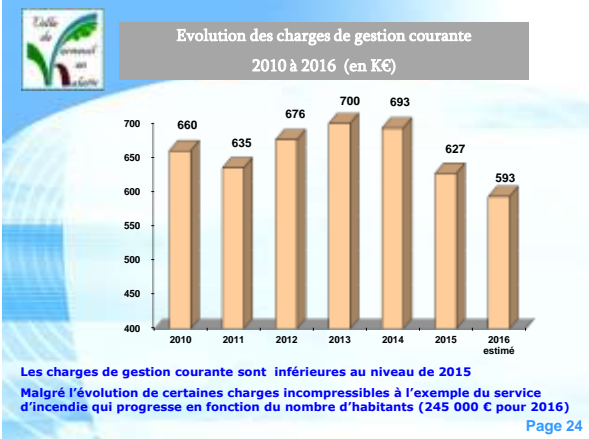
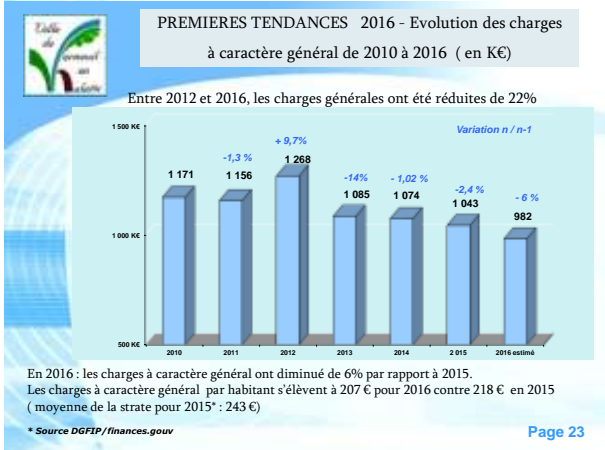
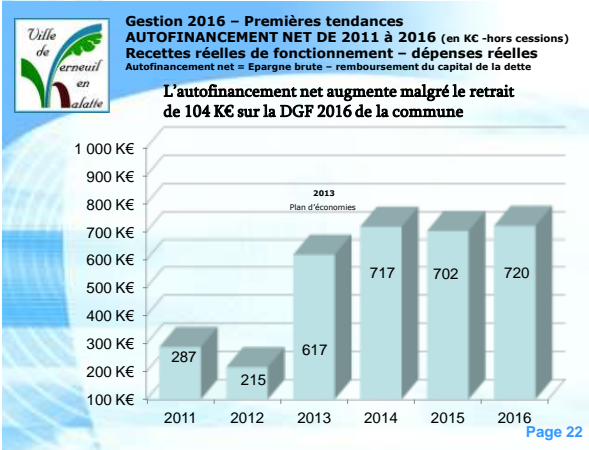
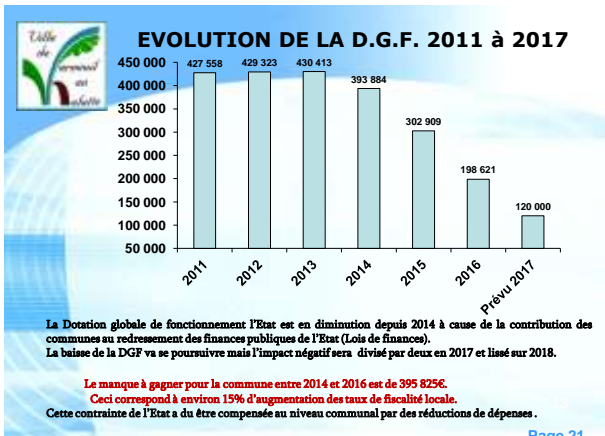
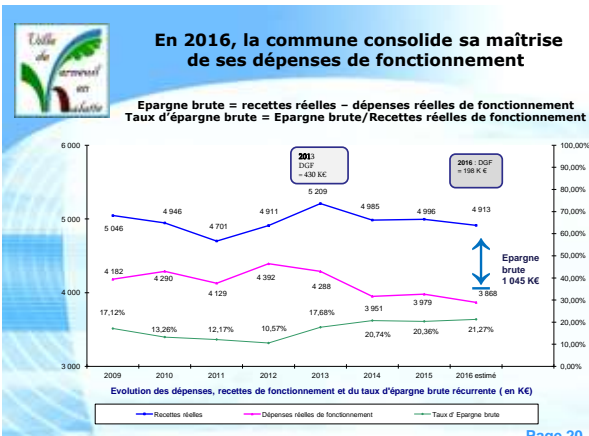


PREMIERES TENDANCES Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

FUNCTIONNEMENT	PREVU 2016	CA prév 2016	BOAEP CA 2016-PRVU 2016
Dépenses totales			
avec virement à la section d'invest	5 930 000	5 156 713	-773 287
Charges à caractère général	1 350 000	982 455	-367 545
Charges de personnel	2 270 000	2 084 428	-185 572
Atténuation de produit	60 000	48 555	-11 445
Autres charges	760 386	592 819	-167 567
Charges financières	200 000	183 456	-16 544
Charges exceptionnelles	50 000	27 586	-22 414
Amortissements	200 614	200 614	0
Ecritures d'ordre - cessions			0
Virement à la section d'invest.	1 039 000	1 039 000	0
Total recettes			
avec résultat reporté	5 930 000	6 005 463	73 463
Résultat reporté de 2015	1 016 008	1 016 008	
Atténuation de charges	15 000	74 658	59 658
Produits des services	300 000	273 228	-26 772
Impôts et taxes	4 113 992	4 155 516	41 523
Dotations et participations	350 000	339 193	-10 807
Produits de gestion courante	130 000	132 371	2 371
Produits exceptionnels	5 000	12 490	7 490
Produits des cessions			0
Écritures d'ordre			0
Résultat avec virement et report		846 750	

Résultat global avec virement et report : 846 750 € (résultat réel : 869 740 €)
Résultat Excédentaire élevé (582 844 € en 2015)

Page 19





Résultats 2016 – Investissement Premières tendances

- Les dépenses réelles d'investissement (1 146 K€) sont réalisées en 2016 à hauteur de 50% du prévu (2 282 K€).

Les dépenses engagées et à reporter au BP 2017 s'élèvent à 26 K€.

- Les recettes réelles d'investissement (comptes 10, 13, 16 et 27 soit 948 K€) sont réalisées à 41% par rapport au prévu.

Les recettes reportées au BP 2017 s'élèvent à 56 K€.

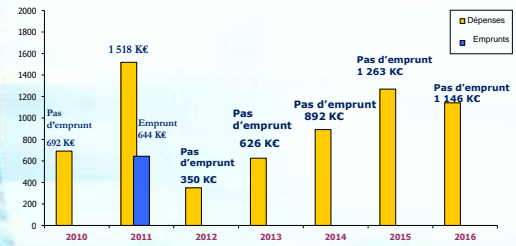
Le besoin de financement (461 K€) sera couvert sans aucun problème par une partie du résultat de clôture de fonctionnement

Page 28



Bilan 2016 – Premières tendances

Sur la période 2010 /2016, l'emprunt a financé 9,9% des dépenses D'INVESTISSEMENT réalisées (6 487 K€) dont 1 025 K€ d'acquisitions foncières et immobilières

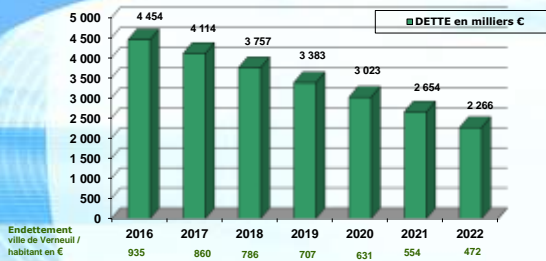


Source CA en K€ (chapitres 20-21-23)

Page 29



Gestion 2016 – Premières tendances Profil de l'encours de dette de 2016 à 2022 (Situation au 31 décembre N)



En 2016, la commune s'est désendettée de 891€ chaque jour.

L'endettement moyen de la strate par habitant est de 779€ (DGCL 2015) – Population INSEE 1/01/2017 : 4 779

Page 30



Analyses - Exercice 2016

> Le ratio « capacité de désendettement » (Encours de la dette / Epargne brute) est particulièrement favorable. Cet indicateur permet de constater qu'il faudrait environ **4,2 années** à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette alors que le seuil critique se situe à 11 années (4,6 en 2015).

> La **capacité d'endettement** de la ville (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) est égale à **0,9 année pour 2016** soit à moins des deux tiers du seuil critique retenu par les Chambres Régionales des comptes : 1,45 /an (0,94 en 2015).

> La **marge d'autofinancement courant** mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement+ remboursement de la dette/Produits de fonctionnement). Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée. Pour Verneuil en 2015 ce ratio s'élevait à 88,7 % et **pour 2016, il est de 89%**.

Moyenne de la strate en 2014 = 97%.

> **Rigidité des charges structurelles** mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette/Produit de fonctionnement). A plus de 65%, le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent. A Verneuil en 2016, il est de **45,5%** et est donc favorable (quasi identique à 2015).

En conclusion la structure financière de la ville est saine, la ville dispose de marges de manœuvre et peut envisager la construction du BP 2017 dans de bonnes conditions sans modifier les taux de fiscalité locale.

Page 31



Résultats de clôture 2016 estimés

Pour 2016, le résultat provisoire de fonctionnement s'élève à environ 1 886 K€ et permettra de couvrir aisément le besoin de financement de la section d'investissement

Résultats de clôture exercice 2016

Fonctionnement : +1 885 748,31 €

(1 681 665 € en 2015)

Investissement: -491 025 €

(-493 960 € en 2015)

Affectation envisagée

Résultat de fonctionnement reporté pour 2016
1 424 710,93 €
(1 016 007 € en 2015)

Couverture du besoin de financement
461 037,38 €
(665 658 € en 2015)

Aucun emprunt n'a été levé en 2016

- RAR Dépenses : 26 163,94€

+ RAR recettes : 56 151,56€

Besoin de financement
461 037,38 €
(665 658 € en 2015)

Page 32



CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Dans le monde

L'OCDE prévoit que la croissance mondiale s'établirait aux alentours de 3,2% pour 2017 après 2,9% en 2016.

Mais la faiblesse du commerce mondial et le Brexit pèsent sur les perspectives de croissance. Les externalités négatives (réchauffement climatique, montée des inégalités, conséquences politiques, géopolitiques et sociales, comportements de certains acteurs, etc.) ont trop peu été prises en compte alors qu'elles sont porteuses de risques majeurs pour l'avenir et que, dans ce contexte, elles génèrent des craintes légitimes des populations partout dans le monde : peur du déclassement, peur des catastrophes naturelles, peur des étrangers...

Zone Euro : une reprise fragile

La croissance de la zone euro a atteint 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015. Elle a bénéficié de 3 facteurs principaux: la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes.

*Note de conjoncture INSEE

Page 34



3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 Le contexte économique et politique

Page 33



CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Pour la France, la reprise de l'activité est « toutsotante »*

⇒ Hypothèse de 1,5% pour la croissance en 2017 après 1,1% en 2016

En 2016, l'économie Française est peu ou prou revenue à son niveau d'avant la crise

Une légère baisse du chômage en 2016, il devrait se stabiliser à 9,8% des actifs en 2017.

Il y a 556 000 chômeurs de plus en 2016 qu'en 2012 (catégorie A)

Inflation aux alentours de 0,4% après 0,1% en 2015 et qui est prévue à 1,5% pour 2017
Un rebond des prix de l'énergie depuis octobre 2016

Le budget de l'Etat pour 2017 a été élaboré dans une perspective électorale et devra être ajusté. Il repose sur des hypothèses économiques qui s'illustrent par leur optimisme*

Le retour du déficit public sous le seuil des 3% du PIB en 2017 n'est aucunement assuré (3,3% en 2016)

Les dépenses de l'Etat augmenteront de 9% en 2017 par rapport à 2016 –

La masse salariale de l'Etat augmentera de 4%

Depuis 2012, les crédits des ministères auront progressé de 5% tandis que les prélèvements sur les recettes des collectivités de 20% (DGF)

La dette cumulée de l'Etat a atteint 2 300 milliards fin 2016, ce qui représente 98% du PIB

Elle était de 1 600 milliards en 2012

L'Etat continue de s'endetter de 2 665 € chaque seconde

*Rapport général du Sénat et Avis du Haut Conseil des Finances Publiques

Page 35



CONTEXTE politico-économique

⇒ 2017 = Année électorale

- 23 avril et 7 mai 2017 : élections présidentielles
- 11 juin et 18 juin 2017 : élections législatives
- 24 septembre 2017 : élections sénatoriales

Carte intercommunale modifiée au 1/01/2017 (Loi NOTRe) et transfert de nouvelles compétences obligatoires.

2017 : Année de mise en œuvre de la Loi sur l'interdiction du cumul d'un mandat national et d'un mandat exécutif local

Réformes annoncées :

- ❖ Modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement
- ❖ Prélèvement à la source des impôts sur le revenu (1/01/2018)

Report de la réforme des valeurs locatives des habitations avec effets prévus à compter de 2019 (expérimentation en cours)

Prélèvement sur la DGF 2017 réduit de moitié par rapport au prévu initialement

Page 36



Collectivités locales et conjoncture économique en 2017

- Augmentation du SMIC (+0,93%) 9,76€/heure soit 1 154€ net (+11€/mois) et gel des retraites
 - Augmentation de la cotisation de retraite CNRACL : part employeur 30,65% - part salarié : 10,56% (30,60% et 9,94% en 2016)
 - Impact de l'arrêt des instructions d'urbanisme : 12 526 € pour la deuxième année à Verneuil
 - Maintien ou hausse du FPIC pour 2017
 - Après une hibernation de 6 années, hausse du point de la FP de 0,6% le 1/02/17 après +0,6% le 1^{er} septembre 2016.
 - Mise en place au 1/01/2017 de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) – Transformation primes/points et réévaluation des grilles
 - Tarifs postaux en hausse : le prix du timbre rouge sera de 0,85€ et le timbre vert passera à 0,73€
 - Hausse des tarifs du gaz (+5%)
 - Éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie réalisées en 2016
- ⇒ Progression des bases de fiscalité de +0,4%

Page 37



4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

La construction du budget

Page 38



Préparation du budget 2017 Orientations - Fonctionnement

Maintenir une offre de service de qualité avec :

Des charges de fonctionnement sous contrôle

- Des dépenses de fonctionnement stabilisées
- Des charges générales calibrées
- Chaque marché est toujours à négocier à l'apurement
- Une masse salariale contrainte par des facteurs exogènes
- Les dépenses non utiles ont été supprimées

Des recettes de fonctionnement à encadrer

- Les tarifs des services qui sont maintenus au niveau de 2016
- Des taux de fiscalité locale congelés depuis 2010
- Les bases de fiscalité revalorisées à hauteur de 0,4% (Loi de finances)
- Une dotation globale qui va encore baisser significativement

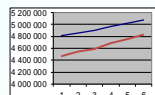
Page 39



PROSPECTIVE Hypothèses budgétaires 2017-2022

	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
DCRF	196 620	798 630	120 000	120 000	130 000	140 000	150 000	160 000
Dotations - Subventions	151 260	290 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Impôts et taxes	4 113 992	4 113 992	4 110 000	4 132 500	4 151 500	4 190 500	4 220 000	4 250 000
Produits des services et domaine	300 000	296 777	280 000	290 000	300 000	310 000	320 000	330 000
Amortissements de charges	15 000	55 000	25 000	25 000	25 000	26 000	27 000	28 000
Produits de gestion courante	190 000	1 800 000	1 820 000	1 820 000	1 840 000	1 85 000	1 86 000	1 87 000
Produits exceptionnels	1 000	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Recettes de fonctionnement	4 913 992	4 966 269	4 816 000	4 853 500	4 897 500	4 962 500	5 018 000	5 074 000
Dépenses de fonctionnement	4 913 992	4 966 269	4 816 000	4 853 500	4 897 500	4 962 500	5 018 000	5 074 000
Masse salariale - net	2 270 000	2 384 000	2 250 000	2 275 000	2 300 000	2 320 000	2 340 000	2 360 000
Dépenses de fonctionnement	1 350 000	983 000	1 300 000	1 325 000	1 350 000	1 410 000	1 430 000	1 450 000
Autres charges	760 386	679 656	750 000	790 000	800 000	810 000	820 000	830 000
Charges financières	280 000	315 456	270 000	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000
Dépenses de fonctionnement	4 580 386	3 929 112	4 470 000	4 540 000	4 586 000	4 691 000	4 757 000	4 823 000

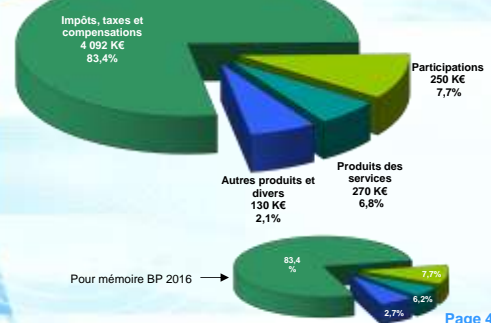
Il n'y aura pas d'effet ciseaux pour les 5 années à venir malgré des dotations de l'Etat à un très faible niveau. Mais il convient de rester toujours vigilant sur l'évolution des charges fixes.



Page 40



ORIENTATIONS 2017 – Recettes prévisionnelles de fonctionnement



Page 41



Projet de Budget Primitif 2017 Des charges générales en baisse

- Les dépenses de fonctionnement : charges générales (chapitre O11)

Budget primitif 2016 : 1 350 000 €

Budget réalisé 2016 : 983 000 € (72,8%)

Budget proposé 2017 : 1 300 000 € (-3,7%)

Pour mémoire:

Compte Administratif 2015 : 1 043 K€

Compte Administratif 2014 : 1 074 K€

Page 42



Les agents communaux

Stabilité prévue pour 2017

Les effectifs au 1^{er} janvier :

70 agents au total (48,79 ETP)

Ils sont répartis comme suit :

- 42 agents titulaires
 - 1 agent stagiaire
 - 3 agents en contrat aidé
 - 5 agents en CDI
 - 19 agents non titulaires
- soit 10,2 agents ETP pour 1 000 habitants.

La moyenne nationale de la strate est de 14,5 agents ETP pour 1 000/h

Le taux d'emploi des personnes handicapées est de (7,14%) (taux légal = 6% minimum)

Catégories de personnels

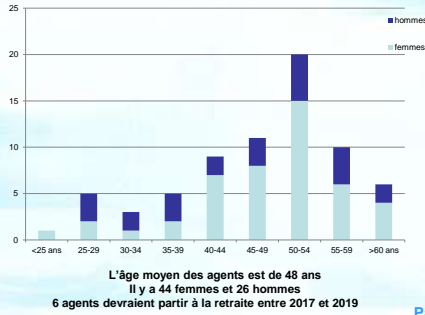


Page 43



Les agents communaux

- Pyramide des âges au 31/12/2016



Page 44



Projet de BP 2017 Des charges de personnel en baisse

- Les dépenses de fonctionnement : charges de personnel (chapitre 012)

Budget primitif 2016 : 2 270 000 €
Budget réalisé 2016 : 2 084 000 € (91,8%)
Budget proposé 2017 : 2 250 000 € (-0,9% par rapport au BP2016)

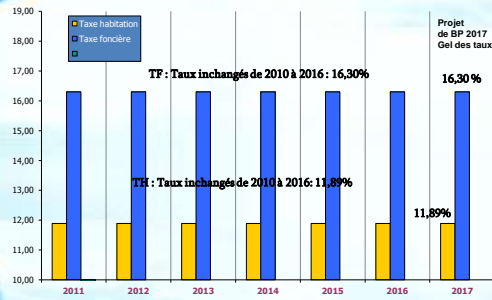
Pour mémoire:
CA 2015 : 2 124 K€
CA 2014 : 2 062 K€

Montée en charge à partir du 1^{er} janvier 2017 des dispositions du parcours professionnel, carrières et rémunérations des fonctionnaires (P.P.C.R.) : au total entre 1 600 et 1 800 points supplémentaires pour 2017.

Page 45



Evolution de la fiscalité locale : 0% de 2010 à 2017 Les taux de fiscalité locale sont congelés



Page 46



PROJET BP 2017 - Section fonctionnement - BUDGET PRINCIPAL Grands équilibres

En milliers d'euros

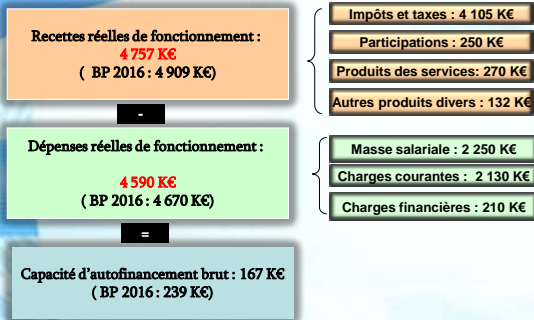
Recettes	BP 2016	CA 2016 estim	BP 2017	Dépenses	BP 2016	CA 2016 estim	BP 2017
Atténuation de charges	15	75	15	Charges générales	1 350	983	1 300
Produits des services	300	273	270	Charges de personnel	2 270	2 084	2 250
Impôts et taxes	2 872	2 914	2 863	Atténuation de produits	60	49	82
Dotations subv participat	350	339	250	Autres charges de gestion	740	593	700
Produits de gestion coura	130	132	130	Charges financières	200	183	210
Compensations	1 242	1 242	1 242	Charges exceptionnelles	50	25	58
Recettes réelles fonct.	4 909	4 975	4 770	Dépenses réelles de fonct.	4 670	3 917	4 610
Produits exceptionnels	5	12	5	Charges exception. VNC			
Cessions				Amortissements (O42)	201	201	201
Ecritures d'ordre				Provisions			0
Résultat reporté	1 016		1 425	Virement à la section d'inv	1 039		1 389
TOTAL	5 930	4 987	6 200		5 930	4 117	6 200

Il est proposé un virement à la section d'investissement de 1 389 K€

Page 47



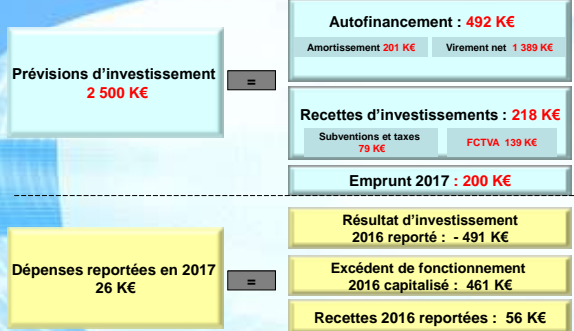
BP 2017 : un budget de fonctionnement en baisse mais impétueux



Page 48



BP 2017 : L'investissement progresse significativement



Page 49



PROJET BP 2017- Budget principal Investissement : vue d'ensemble

SECTION D'INVESTISSEMENT				Recettes		
	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Dépenses						
Divers investissements nouveaux	1 049	820	1 600	Subventions	40	41
Dépenses imprévues	0	0	0	Emprunt globalisé	0	0
				Immobilisations	0	1
				Taxe d'aménagement	10	24
				FCTVA + créances s/transfert	90	59
				Produits des cessions	1	0
Total invest. hors dette	1 049	820	1 600	Total recettes réelles d'inv	141,3	129
Dépenses d'invest. reportées	344	0	27	Recettes d'invest. reportées	172	153
Opérations patrimoniales	63	0	32	Excédent fonction capitalisé (1068)	666	666
				Amortissements	201	201
Total dépenses d'investissement	1 457	820	1 647	opérations patrimoniales	43	0
Remboursement de la dette	332	325	350	Virement de la section de fonctionnement	1 039	1 389
				Cession		
Résultat reporté (DOO1)	494		491			
TOTAL	2 282	1 145	2 900	TOTAL	2 282	1 148

Page 50

Projet de BP 2017- Présentation



PROJET BP 2017 - Section fonctionnement BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT Grands équilibres

En milliers d'euros

Recettes	BP 2016	CA 2016 estim	BP 2017	Dépenses	BP 2016	CA 2016 estim	BP 2017
Produits des services	144	105	178	Charges à caractère général	0	0	0
Impôts et taxes				Charges de personnel	0	0	0
Dotations subv participat				Atténuation de produits (O14)			
Produits de gestion courante	27	15	59	Autres charges de gestion	9	0	29,0
Compensations				Charges financières			
Recettes réelles de	171	120	237	Charges exceptionnelles	0	0	0
				Dépenses réelles de fonct.	9	0	29
Produits exceptionnels				Charges exception. VNC			
Cessions				Amortissements (O42)	165	165	174
Ecritures d'ordre	8	8	8	Amortissements			
Résultat reporté				Ecritures d'ordre (cessions)			
				Virement à la section d'invest			
				Résultat reporté			42
TOTAL	179	128	245		179	165	245

En dépenses d'exploitation, il n'y a plus que les amortissements qui sont financés par la surtaxe et les nouveaux branchements

Page 51



PROJET BP 2017 - Budget principal Investissement : vue d'ensemble

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Recettes	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Divers investissements nouveaux	1 049	820	1 600	Subventions	40	44	11
Dépenses imprévues	0	0	0	Emprunt globalisé	0	0	200
				Immobilisations	0	1	1
				Taxe d'aménagement	10	24	10
				FCTVA + créances à transférer	90	59	139
				Produit des cessions	1	0	0
Total invest. hors dette	1 049	820	1 600	Total recettes réelles d'inv	141,3	129	360,8
Dépenses d'invest. reportées	344	0	27	Recettes d'invest. reportées	172	153	56
Opérations patrimoniales	65	0	32	Excédent fonction capitalisé (1068)	666	666	461
				Amortissements	201	201	201
Total dépenses d'investissement	1 457	820	1 647	opérations patrimoniales	63	0	32
Remboursement de la dette	332	325	350	Virement de la section de fonctionnement	1 059	1 589	
				Cession			
Résultat reporté (DOO1)	494		491				
TOTAL	2 282	1 145	2 500	TOTAL	2 282	1 148	2 500

Projet de BP 2017 - Présentation

Page 52



PROJET BP 2017 - Section D'EXPLOITATION BUDGET ANNEXE TRANSPORT Grands équilibres

En milliers d'euros						
Recettes	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Dépenses	BP 2016	CA 2016
Atténuation de charges				Charges de caractère général	43	50
Produits des services				Charges de personnel	60	40
Impôts et taxes				Atténuation de produits (O14)		
Dotations sub participation	1	1	0	Autres charges de gestion	0	0
Compensations				Charges financières	0	0
Recettes réelles de fonct.	1	1	0	Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	81	81	51	Dépenses réelles de fonct.	103	62
Cessions				Charges exception. VNC		
Ecritures d'ordre				Amortissements (O42)	18	2
Résultat reporté	39		41	Ecritures d'ordre (cessions)		
				Virement à la section d'invest		
TOTAL	121	82	92	TOTAL	121	80

Les produits exceptionnels pour 2017 passent à 51 K€ (81K€ en 2016)
Baisse de la subvention budget ville en raison de la fin de l'amortissement de l'autocar.
Début de l'amortissement du master 9 places.

Page 54



Les projets 2017 Investissement

Fermeture du préau des services techniques (100 K€)
Restauration (3^{ème} tranche) de l'entrée de la mairie (15K€)
Aménagement d'une voirie entre la rue de l'Égalité et la salle des fêtes : études (71K€)
Renouvellement camion-benne services techniques (30K€)
Acquisition de terrains en réserve foncière (140K€)
Réfection des calvaires (13K€)
Projet extension columbarium (20K€)
Réfection des abat-sons du clocher de l'église (80 K€)
Réhabilitation bâtiment cœur de bourg 1 (712 K€)
Création d'un réseau d'assainissement – Ave Pt Wilson (100K€)
Changement chauffage cantine P. de Villaines (15K€)

Page 56



Les projets 2017 : Investissements (suite)

PERSPECTIVES – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Etudes pour la réhabilitation d'une autre partie de l'ex-ferme Van Houtteghem
Reconfiguration du centre bourg – Plan financier à l'étude
Mise en œuvre de l'Ad'Ap sur plusieurs années
Entretien des bâtiments sur le long terme (toiture église, voiries..)
Plan de rénovation de la mairie et de ses accès
Entretien sur le long terme de l'église saint-Honoré
Plan de rénovation des trottoirs de la commune (une tranche chaque année)
Reprises de concessions du cimetière et travaux de réhabilitation
Etudes réhabilitation du Manoir Salomon de Brosse
Réaménagement de la rue de l'Égalité

Page 58



PROJET BP 2017 - Section fonctionnement BUDGET ANNEXE EAU POTABLE Grands équilibres

En milliers d'euros						
Recettes	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Dépenses	BP 2016	CA 2016
Atténuation de charges	43	81	21	Charges de caractère général	37	23
Produits des services				Charges de personnel	0	0
Impôts et taxes				Atténuation de produits (O14)	0	0
Reprises sur Amort. et Prov.			41	Autres charges de gestion	0	0
Produits de gestion courante				Charges financières	0	0
Compensations				Charges exceptionnelles	0	0
Recettes réelles de fonctionnement	43	81	62	Dépenses réelles de fonct.	37	23
Produits exceptionnels	0	0	0	Charges exception. VNC		
Ecritures d'ordre (subvention)	5	5	5	Amortissements (O42)	87	87
Résultat reporté (ROO2)	77		53	Virement à la section d'invest		
TOTAL	124	86	120	TOTAL	124	110

En section d'investissement : solde d'exécution 657 K€ en prévision de travaux futurs
La taxe totale sur l'eau (eau: 0,15€ + assainissement: 1€) passerait de 1,10 €/m³ à 1,15 €/m³

Page 53



L'ÉVENEMENTIEL en 2017

La fête de la bière à la salle des fêtes a été un succès : elle sera reconduite en 2017

Et toujours beaucoup d'animations

- Bal costumé des enfants (dimanche 26 février)
- Repas des anciens (dimanche 05 mars)
- Récompenses aux associations et maisons fleuries (vendredi 10 mars)
- Bal de la Reine (samedi 18 mars)
- Chasse à l'œuf de Pâques (samedi 15 avril)
- Brocante (dimanche 30 avril)
- Fête patronale – Jeux de la mairie (dimanche 21 et lundi 22 mai)
- Le trail du château de Verneuil (4^{ème} édition – 28 mai)
- Feu d'artifice et retraite aux flambeaux (13 juillet)
- Cérémonies patriotiques (24/04 - 8/05 - 08/06 - 18/06 - 14/07 - 25/09 - 11/11 - 05/12)
- Forum des associations (dimanche 10 septembre)
- Cyclo-cross Sébastien Minard (21 octobre)
- Marché de Noël (02 et 03 décembre)
- Téléthon (samedi 02 décembre)

Page 55



Les projets 2017 : Investissement (suite)

Accessibilité des écoles – Première partie : les circulations (174K€)
Remplacement et acquisitions matériels d'entretien des salles (4K€)
Extension du réseau de vidéo-protection
Éclairage public passage en basse consommation (30K€)
Réhabilitation de trottoirs au vert Village et Hauts de France 2^{ème} tranche (50K€)
Remplacement de tampons d'assainissement sur voiries (70K€)
Changement chaudière école Ferry (10K€)
Avertisseur école Ferry (4K€)
Toiture école Ferry (35K€)
Reprise de clôtures étang d'Enhaut (15K€)
Revêtements sols des salles communales (18K€)
Portail du manoir Salomon de Brosse

Page 57



Verneuil et ses partenaires La ville incite et accompagne les projets :

Des projets pour la construction de logements :

- OISE HABITAT** : 19 logements rue de la Joie, 14 logements voirie Jeannette, 20 rue J Jaurès
Société Nationale Immobilière : 40 logements rue de l'égalité
SA HLM du département de l'Oise : 19 logements place Sarrail
OPAC de l'Oise : 11 logements rue des briquettes, 18 logements rue de verdun
FLINT immobilier : 20 logements voirie Jeannette

La ville participe au développement économique
Par l'intermédiaire du syndicat ALATA et de la Communauté de Communes CCPOH.

- La ville est adhérente à plusieurs associations et partage leurs valeurs
- Union des Maires de l'Oise
 - L' Agrion
 - Le Comité National d'Action Sociale

La ville est actionnaire de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) de la Société d'aménagement de l'Oise (SAO)

La ville est membre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise

Page 59

Affichage le 10 février 2017

Commune de Verneuil-en-Halatte